



Conseil économique et social

Distr.: Générale
1^{er} octobre 2007

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants
Reprise de la cinquantième session
Vienne, 27 et 28 novembre 2007
Point 10 de l'ordre du jour provisoire*
Questions administratives et budgétaires

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Reprise de la seizième session
Vienne, 29 et 30 novembre 2007
Point 7 de l'ordre du jour provisoire**
**Renforcement du programme contre le crime
de l'Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime et du rôle de la Commission pour
la prévention du crime et la justice pénale en
tant qu'organe directeur du programme, y
compris les questions administratives,
budgétaires et de gestion stratégique**

Budget consolidé de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
	<i>s</i>	
I. Introduction	1-6	3
II. Vue d'ensemble	7-16	5
III. Organes directeurs	17-19	9
IV. Direction exécutive et administration	20-24	10
V. Programme de travail	25-49	13
Sous-programme 1. État de droit	25-29	13
Sous-programme 2. Analyse des politiques et des tendances	30-35	28
Sous-programme 3. Prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif	36-49	34
VI. Appui aux programmes	50-56	50

* E/CN.7/2007/1/Add.1.

** E/CN.15/2007/1/Add.1.



VII.	Situation financière.....	57-66	56
A.	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.....	57-60	56
B.	Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.....	61-66	58
Annexes			
I.	Allocation des contributions volontaires à des fins spéciales.....		62
II.	Présentation du budget et méthodologie.....		69
III.	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009.....		72
IV.	Projet de résolution sur le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009 pour adoption par la Commission des stupéfiants.....		73
V.	Projet de résolution relatif au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009 pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.....		75

I. Introduction

1. Dans le présent rapport, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 46/185C en date du 20 décembre 1991 et 61/252 (Section XI) en date du 22 décembre 2006.

2. L'ONUDC est chargé d'aider les États Membres à combattre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Ses grandes orientations sont définies par: a) la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et leurs résolutions et décisions respectives; b) les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant (résolutions de l'Assemblée générale 55/25, annexes I à III, et 55/255, annexe), la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4, annexe) et les instruments juridiques internationaux contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations; c) la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2); d) des résolutions clefs d'organes délibérants, en particulier les résolutions de l'Assemblée générale 46/152 portant création du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, 45/179 et 46/185 C, sur le programme de contrôle des drogues; e) la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue; f) la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 55/59, annexe), les plans d'action qui s'y rapportent (résolution 56/261, annexe) et la Déclaration de Bangkok sur les synergies et les réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale, adoptée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177, annexe); g) les recommandations figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1); et h) la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288).

Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011

3. La mondialisation a créé un environnement dans lequel les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations peuvent aisément franchir les frontières. Les gains résultant du libre-échange et de la circulation des biens publics sont annulés par la mondialisation des menaces qui pèsent sur la survie, la dignité et les moyens d'existence des personnes. Les interventions de l'ONUDC ont donc pour objet de contribuer à réaliser l'objectif de la sécurité et de la justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme. Cette vision forme la toile de fond de la stratégie de l'ONUDC pour la période 2008-2011 (E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5), élaborée pour donner suite à la résolution 48/14 de la Commission des stupéfiants, dans laquelle cette dernière a instamment demandé à

l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à concevoir une stratégie globale en consultation avec les États Membres. Cette stratégie répond aux besoins de ses nombreux partenaires et est le fruit de larges consultations menées avec les États Membres, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs. Elle a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/12 sur la recommandation de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

4. La mission de l'ONUDC, telle que définie dans la stratégie, est d'œuvrer pour la sécurité et la justice pour tous, en mettant le monde à l'abri de la criminalité, des drogues et du terrorisme. La stratégie traduit cette vision en un programme d'action. Elle découle des mandats de l'ONUDC et lie ces mandats à des résultats.

5. La stratégie repose sur cinq postulats:

a) La criminalité, la drogue et le terrorisme sont des problèmes universels. Pour y répondre efficacement, il faut agir aux niveaux national, régional et international sur la base du principe de la responsabilité partagée;

b) L'ONU aide à définir ces réponses au niveau international; elle devient le dépositaire des instruments juridiques internationaux pertinents lorsqu'ils sont adoptés; facilite la coopération internationale; tient le monde informé de l'évolution du problème; et aide les États Membres, lorsqu'ils le demandent, à renforcer leur capacité et à intégrer les normes multilatérales dans leur pratique;

c) Une part importante des mandats de l'ONUDC consiste à faciliter la ratification et l'application des conventions internationales relatives à la criminalité, à la drogue et au terrorisme;

d) L'ONUDC possède, pour contribuer à cette réponse multilatérale, un avantage comparatif, offrant sur demande:

i) Des services normatifs, facilitant l'application effective des instruments juridiques internationaux existants et leur transformation en normes mondiales, ainsi que la négociation d'instruments juridiques internationaux;

ii) Des services de recherche et d'analyse, améliorant la connaissance et la compréhension des problèmes de drogues et de criminalité et accumulant les données factuelles en vue de la définition des politiques et des actions;

iii) Une assistance technique, fournissant aux États Membres des services d'experts pour la signature et la ratification des instruments juridiques internationaux pertinents et facilitant l'application de ces derniers. Il fournit aux États Membres une assistance législative et favoriser le renforcement des capacités nationales, notamment dans le domaine des règles et normes multilatérales;

e) Ces services doivent non seulement être en adéquation avec les efforts que l'ONU déploie à une plus vaste échelle en faveur de la paix, de la sécurité et du développement, mais également y contribuer.

6. La stratégie (et son application dans le cadre du présent budget) suit une approche axée sur les résultats, se fondant sur un ensemble de réalisations escomptées (domaines de résultat et résultats) et d'indicateurs de succès

correspondants. Ses objectifs et résultats se concentrent sur trois thèmes: état de droit; analyse des politiques et des tendances; et prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif. La stratégie, qui s'accompagne d'objectifs et de domaines de résultat pour chaque thème, est énoncée dans la résolution 2007/12 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a prié le Directeur exécutif de soumettre à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale un rapport indiquant les activités à moyen terme prévues pour la période 2008-2009 et le coût estimatif de leur mise en œuvre. Ces informations sont présentées au chapitre V ci-après et à l'annexe I, qui résume par région et par thème les activités de l'ONUDC financées par des contributions volontaires à des fins spéciales (contributions réservées).

II. Vue d'ensemble

7. Tandis que l'on essaie d'intégrer au maximum, sur les plans conceptuel et opérationnel, le programme contre la drogue et le programme contre le crime, les contributions volontaires correspondantes sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, respectivement. Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 se concentre sur les ressources des deux fonds affectées à des fins générales. Les fonds à des fins générales sont des contributions volontaires non réservées, qui financent la direction exécutive et l'administration de l'ONUDC, ainsi que les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes tant au Siège (Vienne) que sur le terrain. Ils servent en outre à financer les avances versées au titre des projets et d'autres opérations mises en œuvre sur le terrain.

8. Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 donne également des informations sur l'affectation prévue des fonds à des fins spéciales, des montants prélevés sur les contributions à des fins spéciales versées au titre de l'appui aux programmes, et des ressources du budget ordinaire de l'ONU. Les fonds à des fins spéciales sont des contributions volontaires réservées, qui financent la coopération technique et d'autres activités de fond que l'ONUDC mène au siège (Vienne) et sur le terrain. Les dépenses d'appui aux programmes sont recouvrées en prélevant une commission sur les contributions versées à des fins spéciales. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/286 du 3 mars 1982, ces ressources financent les fonctions d'administration centrale et de gestion des programmes du Siège et celles de gestion des programmes des bureaux extérieurs.

9. La politique de l'ONU qui régit l'utilisation des montants prélevés au titre de l'appui aux programmes, telle que définie dans l'instruction administrative ST/AI/286, prévoit que ces montants seront crédités sur un compte spécial. Pour veiller à la bonne application de cette instruction, l'ONUDC ouvrira, le 1^{er} janvier 2008, des comptes spéciaux distincts pour ses deux Fonds. À compter de l'exercice 2008-2009, il inscrira et comptabilisera en tant que catégorie de fonds distincte les montants prélevés au titre de l'appui aux programmes sur les contributions à des fins spéciales. Lors des exercices précédents, ces montants étaient classés dans la catégorie des fonds à des fins générales. On espère que les États Membres

considéreront cette mesure comme un pas en avant sur la voie de la transparence et de la responsabilité.

10. En 2008-2009, les montants versés sur les deux fonds au titre de l'appui aux programmes seront également affectés conformément à l'instruction administrative, qui prévoit qu'ils seront utilisés dans des domaines pour lesquels il existe un lien tangible entre l'activité d'appui concernée et les activités qui ont généré lesdits montants et prescrit qu'ils soient répartis équitablement entre les fonctions de gestion des projets, de gestion des programmes et d'administration centrale. Compte tenu du fait que les trois sous-programmes de l'ONUDC peuvent prétendre obtenir et nécessiter des fonds d'appui aux programmes, ces fonds seront limités. À cet égard, en 2008-2009, environ deux tiers des recettes dégagées au titre de l'appui aux programmes seront affectées aux opérations (Division des opérations, bureaux extérieurs de l'ONUDC et versements aux agents d'exécution externes) et un tiers ira à la Division de la gestion (voir tableaux 15 et 16 ci-dessous). Cette répartition réduit considérablement les ressources qu'il faudra prélever pour la Division de la gestion sur les contributions volontaires à des fins générales.

11. Les ressources du budget ordinaire proviennent du budget-programme biennal de l'ONU. Celles indiquées dans le présent document sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 1, 16, 22 et 28F du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 (A/62/6) et financent:

a) Les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration de l'ONUDC, les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes à Vienne et au Siège de l'ONU;

b) Les autres activités de l'Organisation des Nations Unies qui, à Vienne, sont utiles à l'ONUDC, notamment celles de l'Office des Nations Unies à Vienne, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de la sûreté et de la sécurité et du Bureau des services de contrôle interne.

Ressources prévues

12. Le tableau 1 ci-après récapitule les ressources prévues par l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 et les dépenses révisées pour l'exercice 2006-2007. Étant donné qu'aucune distinction n'a été faite, en 2006-2007, entre les montants prélevés sur les contributions à des fins spéciales au titre de l'appui aux programmes et les fonds affectés à des fins générales, il a fallu, pour pouvoir comparer les variations de volume, combiner les projections correspondantes pour l'exercice biennal 2008-2009. À cet égard, comme l'indiquent les tableaux 15 et 16 ci-après, le montant total des dépenses prévues à des fins générales et au titre de l'appui aux programmes pour les deux fonds diminuera de 0,6 million de dollars (1 %), passant de 54,1 millions de dollars en 2006-2007 à 53,5 millions en 2008-2009. Les conséquences budgétaires de cette diminution sont décrites aux chapitres IV à VI ci-après. Par rapport au nombre total de postes financés par des fonds à des fins générales et par le budget d'appui aux programmes pendant l'exercice 2006-2007, on constate une augmentation nette de neuf postes en 2008-2009. En termes réels, cependant, il y a une diminution du nombre de postes financés par des fonds à des fins générales et par le budget d'appui aux programmes du fait de la conversion, en

2008-2009, de 16 postes de personnel temporaire des services généraux à caractère permanent en postes permanents. Cette conversion permet à l'ONUSC de se conformer à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le recours à une assistance temporaire pour certains postes, et à la pratique budgétaire approuvée (A/54/7/Add.5 par. 38).

Tableau 1
Ressources prévues 2006-2007, 2008-2009

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes ^a	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fond du PNUCID				
Fonds à des fins générales				
Postes	33 708,7	18 070,1	226	67
Autres objets de dépense	7 782,4	2 363,9	-	-
Fonds à des fins spéciales	144 826,7	162 051,2	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	15 280,4	-	124
Autres objets de dépense	-	3 284,7	-	-
Agents d'exécution externes	2 877,0	798,0	-	-
Total partiel, A	189 194,9	201 848,2	226	191
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale				
Fonds à des fins générales				
Postes	6 799,3	5 754,2	18	21
Autres objets de dépense	1 707,9	682,8	-	-
Fonds à des fins spéciales	64 954,6	79 245,0	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	5 271,3	-	41
Autres objets de dépense	-	1 432,1	-	-
Agents d'exécution externes	1 245,0	571,0	-	-
Total partiel, B	74 706,8	92 956,5	18	62
C. Budget ordinaire^b				
Postes	45 481,1	48 792,2	210	212
Autres objets de dépense	26 471,1	27 257,7	-	-
Total partiel, C	71 952,2	76 049,9	210	212
Total, A+B+C	335 853,9	370 854,6	454	465

^a Les postes financés par des fonds à des fins spéciales ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Beaucoup d'entre eux ont un caractère temporaire. Ces postes, dont le nombre varie fréquemment, ne sont pas tous administrés par l'ONUSC.

^b Inclut les ressources du budget ordinaire inscrites aux chapitres 1, 16, 22 et 28F du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6).

13. S'agissant du Fonds du PNUCID, les dépenses combinées prévues à des fins générales et au titre de l'appui aux programmes devraient diminuer de 4,6 millions de dollars (10 %), passant de 44,4 millions de dollars en 2006-2007 à 39,8 millions en 2008-2009. Alors que la base de coûts en 2008-2009 continue de bénéficier des économies réalisées en 2006-2007, notamment du gel des postes qu'il est proposé de supprimer en 2008-2009, cette diminution s'explique principalement par le fait qu'à compter de 2008-2009, les dépenses de l'ONUSDC prévues à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en appliquant la formule de la participation aux coûts décrite à l'annexe II. Dans ce contexte, et si les recettes du Fonds du PNUCID affectées à des fins générales restent stables, un montant de 3,8 millions de dollars sera mis de côté pour couvrir le solde non financé des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite. Le tableau 15 ci-après illustre les conséquences de cette diminution des dépenses sur la situation financière du Fonds du PNUCID.

14. En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les dépenses combinées prévues à des fins générales et au titre de l'appui aux programmes devraient augmenter de 3,9 millions de dollars (40 %), passant de 9,8 millions de dollars en 2006-2007 à 13,7 millions en 2008-2009. Cette augmentation s'explique essentiellement par le fait qu'à compter de l'exercice 2008-2009, le Fonds devra financer 25 % des dépenses prévues à des fins générales (voir annexe II). Le tableau 16 ci-après illustre les conséquences de cette hausse sur la situation financière du Fonds.

15. Les dépenses prévues à des fins spéciales des deux fonds de l'ONUSDC devraient augmenter de 31,5 millions de dollars (15 %), passant de 209,8 millions de dollars en 2006-2007 à 241,3 millions en 2008-2009. Une explication de cette hausse, par région géographique et par domaine d'activité, est donnée à l'annexe I. S'agissant du Fonds du PNUCID, les dépenses d'exécution des projets devraient augmenter de 17,3 millions de dollars (12 %), passant de 144,8 millions de dollars en 2006-2007 à 162,1 millions en 2008-2009 (voir le tableau figurant à l'annexe I). Cette augmentation fait suite aux hausses de 19 % enregistrées en 2004-2005 et 2006-2007. En ce qui concerne le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, les dépenses d'exécution des projets devraient augmenter de 14,2 millions de dollars (22 %), passant de 65 millions de dollars en 2006-2007 à 79,2 millions en 2008-2009 (voir le tableau figurant à l'annexe I). Cette augmentation s'inscrit dans le prolongement des hausses de 182 % et de 122 % enregistrées en 2004-2005 et 2006-2007, respectivement.

16. Pour les ressources ordinaires allouées à l'ONUSDC, il n'est pas établi de distinction entre le programme contre la drogue et le programme contre le crime (voir chap. 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (A/62/6 (Sect. 16))). Ces ressources devraient augmenter de 2 661 800 dollars (8 %) après actualisation des coûts et passer de 32 838 400 dollars en 2006-2007 à 35 500 200 dollars en 2008-2009. Les ressources totales demandées au titre du budget ordinaire relevant du chapitre 28F du budget-programme de l'ONU (Administration (Vienne)) devraient augmenter de 1 256 600 dollars (4 %) après actualisation des coûts et passer de 35 297 400 dollars en 2006-2007 à 36 554 000 dollars en 2008-2009 (voir A/62/6 (Sect. 28F)). Les ressources ordinaires demandées au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble)

devraient augmenter de 122 400 dollars (5 %) après actualisation des coûts et passer de 2 416 300 dollars en 2006-2007 à 2 538 700 dollars en 2008-2009 (A/62/6 (Sect.1)). Les ressources ordinaires demandées au chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique) devraient augmenter de 56 900 dollars (4 %) après actualisation des coûts et passer de 1 400 100 dollars en 2006-2007 à 1 457 000 dollars en 2008-2009 (voir A/62/6 (Sect. 22)).

III. Organes directeurs

17. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. La Commission des stupéfiants est le principal organe directeur de l'Organisation dans le domaine du contrôle international des drogues. L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel indépendant chargé de veiller à ce que les gouvernements respectent les dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de leur apporter son concours à cette fin. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et de ses protocoles. La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États parties à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de la Convention.

18. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, l'ONUDC assurera le service de ces principaux organes, y compris la réunion de haut niveau de la Commission des stupéfiants chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire en 1998 et de lancer les travaux préparatoires du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2010.

Tableau 2

Ressources prévues: organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	1 186,8	1 556,6	-	-
Total	1 186,8	1 556,6	-	-

19. Les ressources nécessaires pour assurer le service des organes directeurs susmentionnés sont prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Les contributions volontaires correspondantes affectées à des fins spéciales sont inscrites au titre du thème 1, État de droit, pour l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation

des objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire et les travaux du Secrétariat de l'OICS.

IV. Direction exécutive et administration

20. Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et de diriger toutes les activités de l'ONU concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime de façon à assurer leur cohérence, leur coordination et leur complémentarité à l'échelon du système, en évitant les doubles emplois. Il participe, à ce titre, aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré à celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 1C.

21. Les attributions essentielles du Bureau du Directeur exécutif sont les suivantes: a) aider le Directeur exécutif à assurer la direction exécutive et l'administration de l'ONUDC; b) faciliter la coopération interne aux fins de l'exécution des plans de travail et des tâches administratives; et c) faire appliquer les décisions en temps voulu et coordonner les contributions de toutes les unités administratives aux activités de l'Office. En 2007, le Groupe de l'évaluation indépendante a été transféré de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques (sous-programme 2) au Bureau du Directeur exécutif. En conséquence, les ressources nécessaires au Groupe sont désormais inscrites au titre de la direction exécutive et de l'administration.

Tableau 3

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: faire en sorte que les activités prescrites soient intégralement exécutées et les politiques et procédures en vigueur à l'ONU respectées en ce qui concerne la gestion du programme de travail et celle des ressources financières et humaines.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Le programme de travail est bien administré	a) Prestation en temps utile des produits et des services <i>Mesure des résultats</i> Pourcentage du plan de travail de l'Office réalisé en temps utile 2004-2005: 96 % 2006-2007 (estimation): 98 % 2008-2009 (objectif): 98 %
b) Recrutement et affectation de personnel dans les meilleurs délais	b) Réduction de la durée moyenne de vacance d'un poste d'administrateur <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 115 jours 2006-2007 (estimation): 110 jours 2008-2009 (objectif): 93 jours

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) Amélioration de la représentation géographique et de la parité des sexes	<p>c) i) Augmentation du pourcentage des fonctionnaires recrutés dans des États Membres non ou sous-représentés dans l'Office</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 5,6 % 2006-2007 (estimation): 5 % 2008-2009 (objectif): 6 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage des femmes (administrateurs et catégories supérieures) nommées pour un an ou plus</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 44 % 2006-2007 (estimation): 45 % 2008-2009 (objectif): 50 %</p>
d) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des États Membres	<p>d) Augmentation du nombre de fois où les États Membres s'occupent de questions portées à leur attention</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Nombre de réunions où des questions ont été portées à l'attention des États Membres 2004-2005: 18 2006-2007: 25 2008-2009 (objectif): 25</p>
e) Accroissement de l'efficacité de l'exécution des programmes de l'ONUDC grâce à l'amélioration continue des activités d'évaluation	<p>e) Amélioration de la qualité des évaluations pour une meilleure exécution des programmes et une meilleure élaboration de politiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Nombre, portée et ampleur des évaluations réalisées et des recommandations appuyées 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): Évaluations thématiques dont 75 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 5 Évaluations de projets (gérées par les bureaux extérieurs) dont 80 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 62 2008-2009 (objectif): Évaluations thématiques de plus grandes portée et ampleur dont 80 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 4 Évaluations de projets (administrées par le Groupe de l'évaluation indépendante) de plus grandes portée et ampleur dont 80 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 2 Évaluations de projets (gérées par les bureaux extérieurs de l'ONUDC) de plus grandes portée et ampleur dont 85 % des recommandations ont été adoptées et appliquées: 50</p>

Facteurs externes

22. L'Office aboutira aux objectifs visés et aux réalisations escomptées sous réserve:

- a) Qu'il n'y ait pas de délais dans le recrutement du personnel;
- b) Que les partenaires de collaboration facilitent la célérité des prestations.

Tableau 4

Ressources prévues: direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fonds du PNUCID				
Fonds à des fins générales				
Postes	651,0	1 416,1	4	5
Autres objets de dépense	551,5	253,1	-	-
Fonds à des fins spéciales	-	1 492,9	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel, A	1 202,5	3 162,1	4	5
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale				
Fonds à des fins générales				
Postes	-	420,0	-	2
Autres objets de dépense	-	136,4	-	-
Fonds à des fins spéciales	-	-	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel, B	-	556,4	-	2
C. Budget ordinaire				
Postes	2 700,9	2 844,2	11	11
Autres objets de dépense	389,1	406,7	-	-
Total partiel, C	3 090,0	3 250,9	11	11
Total général (A+B+C)	4 292,5	6 969,4	15	18

23. Le montant de 2 225 600 dollars affecté aux fonds à des fins générales doit permettre de financer quatre postes au sein du Bureau du Directeur exécutif (un P-5, un P-4, un P-2 et un GS (AC)) et trois postes au sein du Groupe de l'évaluation indépendante (un P-5, un P-3 et un GS (AC)). Les ressources non affectées à des postes serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les frais de voyage et de représentation du personnel et les frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette de 1 023 100 dollars par rapport à l'exercice biennal 2006-2007 s'explique par a) le transfert du Groupe de l'évaluation indépendante depuis le sous-programme 2 (dépenses relatives aux postes de 788 000 dollars); b) une augmentation de 40 000 dollars des dépenses relatives aux consultants et de 21 000 dollars des dépenses d'imprimerie et autres dépenses de fonctionnement suite au transfert du Groupe de l'évaluation indépendante; c) une augmentation de 397 100 dollars concernant les postes P-4 et P-2 (incluant l'augmentation des coûts salariaux standard) qui avaient été temporairement gelés pendant l'exercice 2006-2007 afin de faire des économies au titre des fonds affectés à des fins générales; et d) une réduction de 223 000 dollars des besoins de personnel temporaire en raison de l'utilisation des postes P-4 et P-2

mentionnés au point c) ci-dessus. Les ressources affectées à des fins générales au titre de la direction exécutive et de l'administration sont réparties entre les deux fonds de l'ONU DC selon un ratio de 75/25 décrit à l'annexe II.

24. Les ressources ordinaires requises pour le Bureau du Directeur exécutif sont présentées au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le montant de 712 200 dollars après actualisation des coûts doit permettre de financer le poste du Directeur exécutif (SGA) (505 000 dollars) et les ressources non affectées à des postes (207 200 dollars) serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les frais de voyage et de représentation du personnel, et les dépenses de mobilier et de matériel. Les ressources prévues au budget ordinaire pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne sont prises en compte au chapitre 1C du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le montant de 2 538 700 dollars après actualisation des coûts doit permettre de financer 10 postes (un P-5, un P-4, un P-3, un GS (1^{re} C) et cinq GS (AC)) (2 339 200 dollars) et les ressources non affectées à des postes (199 500 dollars) serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, les frais de voyage et de représentation du personnel et les autres dépenses de fonctionnement. On notera que le Bureau du Directeur général est intégré à celui du Directeur exécutif, qu'il est financé à ce titre et que le Directeur général est en outre chargé de représenter le Secrétaire général à Vienne, d'assurer la direction exécutive et la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne, y compris du Bureau des affaires spatiales et du Service d'information des Nations Unies à Vienne, et d'assurer la liaison avec le gouvernement hôte, les missions permanentes et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sises à Vienne.

V. Programme de travail

Sous-programme 1. État de droit

25. Le présent sous-programme correspond au thème 1 de la stratégie de l'ONU DC pour la période 2008-2011 et fait actuellement partie du sous-programme 2 (Services pour l'élaboration de politiques et l'adhésion aux traités) du programme 13 du Plan-programme biennal pour la période 2008-2009. La structure du sous-programme sera alignée dans le contexte du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011. La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à la Division des traités, avec, pour certains résultats, la participation de la Division des opérations, comme le montre ci-après le cadre logique du sous-programme 3.

Tableau 5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: promouvoir des réponses efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents et promouvoir l'efficacité, l'équité et l'humanité des systèmes de justice pénale grâce à l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Ratification universelle des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme	<p>a) i) Nombre accru d'États parties ratifiant et appliquant la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant avec l'assistance de l'ONUSUD</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 15 États Membres supplémentaires 2006-2007 (estimation): 40 États Membres supplémentaires 2008-2009 (objectif): 40 États Membres supplémentaires</p> <p>ii) Nombre accru de parties ratifiant et appliquant la Convention contre la corruption avec l'assistance de l'ONUSUD</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 15 États Membres supplémentaires 2006-2007 (estimation): 40 États Membres supplémentaires 2008-2009 (objectif): 40 États Membres supplémentaires</p> <p>iii) Augmentation du nombre total des ratifications des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>a. Nombre total des ratifications des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme par des États ayant bénéficié d'une assistance depuis 2003: 2004-2005: 285 2006-2007 (estimation): 395 (110 supplémentaires) 2008-2009 (objectif): 470 (75 supplémentaires)</p> <p>b. Nombre total d'États ayant ratifié les 12 premiers conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme Fin 2004-2005: 75 États 2006-2007 (estimation): 90 États 2008-2009 (objectif): 115 États</p> <p>c. Nombre total d'États ayant ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (la treizième convention) Fin 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 15 États 2008-2009 (objectif): 30 États</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Amélioration des capacités nationales pour l'adoption de textes de loi conformes aux conventions et protocoles mentionnés ci-dessus	<p>b) Nombre d'États ayant adopté une législation nationale pour appliquer les dispositions des instruments juridiques relatifs à la drogue, à la criminalité et au terrorisme, avec l'assistance de l'ONUDC</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>i) Législation nationale portant application des instruments juridiques relatifs à la drogue 2004-2005: à déterminer 2006-2007 (estimation): à déterminer 2008-2009 (objectif): à déterminer</p> <p>ii) Législation nationale portant application des instruments contre la criminalité transnationale organisée 2004-2005: 10 2006-2007 (estimation): 10 2008-2009 (objectif): 15</p> <p>iii) Législation nationale portant application des instruments contre la corruption 2004-2005: 5 2006-2007 (estimation): 10 2008-2009 (objectif): 15</p> <p>iv) Législation nationale portant application des instruments contre le terrorisme 2004-2005: 7 2006-2007 (estimation): 25 2008-2009 (objectif): 40</p>
c) Amélioration de la capacité des systèmes nationaux de justice pénale à appliquer les dispositions des conventions et protocoles mentionnés ci-dessus	<p>c) i) Nombre d'institutions et d'agents de justice pénale ayant bénéficié de services d'assistance juridique et d'autres services fonctionnels aux fins de l'application des conventions relatives à la drogue, à la criminalité et au terrorisme</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>a. Institutions de justice pénale ayant bénéficié d'une assistance pour l'application des conventions relatives à la drogue 2004-2005: 10 2006-2007 (estimation): 10 2008-2009 (objectif): 15</p> <p>b. Institutions de justice pénale ayant bénéficié d'une assistance pour l'application des conventions relatives à la criminalité: 2004-2005: 10 2006-2007 (estimation): 10 2008-2009 (objectif): 15</p> <p>c. Agents de justice pénale ayant suivi une formation/réunion d'information sur l'application des conventions contre le terrorisme</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 2 350 2006-2007 (estimation): 2 800 2008-2009 (objectif): 3 000</p> <p>ii) Nombre d'outils et de bonnes pratiques juridiques élaborés par les États Membres pour appliquer les</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	conventions relatives à la criminalité
	<i>Mesure des résultats</i>
	2004-2005: 2
	2006-2007 (estimation): 3
	2008-2009 (objectif): 5
d) Fourniture de services de qualité aux organes conventionnels et aux organes directeurs chargés des problèmes de drogues, de la criminalité et du terrorisme	d) i) Pourcentage de membres des bureaux élargis de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels fournis par le Secrétariat
	<i>Mesure des résultats</i>
	a. Commission des stupéfiants
	2004-2005: 75 %
	2006-2007 (estimation): 80 %
	2008-2009 (objectif): 85 %
	b. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
	2004-2005: 75 %
	2006-2007 (estimation): 80 %
	2008-2009 (objectif): 85 %
	ii) Pourcentage de membres des organismes pertinents se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels fournis par le Secrétariat
	<i>Mesure des résultats</i>
	a. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant
	2004-2005: 75 %
	2006-2007 (estimation): 80 %
	2008-2009 (objectif): 80 %
	b. Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption
	<i>Mesure des résultats</i>
	2004-2005: sans objet
	2006-2007 (estimation): 50 %
	2008-2009 (objectif): 60 %
	iii) Pourcentage de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants se déclarant pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis par le Secrétariat
	<i>Mesure des résultats</i>
	2004-2005: 60 %
	2006-2007 (estimation): 70 %
	2008-2009 (objectif): 75 %

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
e) Capacité accrue de coopération internationale dans la lutte contre la criminalité, la criminalité organisée, la corruption, le trafic de drogues et le terrorisme ainsi que dans le recouvrement d'avares, l'entraide judiciaire et l'extradition	<p>e) i) Fourniture de services consultatifs et de formations aux autorités centrales sur la coopération internationale, l'accent étant mis sur l'extradition et l'entraide judiciaire</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>a. Nombre d'autorités centrales bénéficiant d'une formation sur la coopération internationale en matière pénale</p> <p>2004-2005: sans objet</p> <p>2006-2007 (estimation): 10</p> <p>2008-2009 (objectif): 15</p> <p>b. Nombre d'États ayant bénéficié de services consultatifs aux fins de la mise en place et du fonctionnement efficace d'autorités centrales pour la coopération internationale en matière pénale</p> <p>2004-2005: 50</p> <p>2006-2007 (estimation): 60</p> <p>2008-2009 (objectif): 60</p> <p>ii) Renforcement des capacités des États Membres en matière de coopération internationale, tel qu'indiqué par le nombre d'agents de justice pénale ayant bénéficié d'une formation de l'ONUSC sur la coopération internationale en matière pénale, conformément aux conventions pertinentes relatives à la drogue et la criminalité</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 450</p> <p>2006-2007 (estimation): 900</p> <p>2008-2009 (objectif): 1 000</p> <p>iii) Nombre d'États Membres ayant tiré profit de l'assistance de l'ONUSC pour organiser, à l'intention des agents de justice pénale, des réunions d'informations ou des formations sur la coopération internationale en matière pénale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 59</p> <p>2006-2007 (estimation): 80</p> <p>2008-2009 (objectif): 85</p>
f) Capacité accrue des États Membres, en particulier des États sortant d'un conflit ou en transition, d'adopter et de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale accessibles et responsables, conformément aux règles et normes internationales	<p>f) Fourniture accrue de services consultatifs juridiques, en particulier aux États sortant d'un conflit ou en transition, pour l'établissement de systèmes de justice pénale</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 6 États</p> <p>2006-2007 (estimation): 8 États</p> <p>2008-2009 (objectif): 10 États</p>
g) Amélioration des capacités des systèmes nationaux de justice pénale à utiliser et appliquer les règles et normes pertinentes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale	<p>g) Élaboration d'outils destinés à aider les systèmes nationaux de justice pénale à utiliser et à appliquer les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: sans objet</p> <p>2006-2007 (estimation): 3</p> <p>2008-2009 (objectif): 3</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
h) Renforcement de la capacité des États Membres à traiter les aspects juridiques de la lutte contre le terrorisme, comme cela figure dans la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU	h) Nombre d'États ayant bénéficié d'une assistance pour donner suite aux éléments pertinents de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 80 2008-2009 (objectif): 85
i) Connaissances et compétences juridiques accrues des États Membres en matière de prévention du terrorisme, notamment par l'organisation de programmes de formation, d'ateliers et de séminaires	i) Nombre d'agents de justice pénale ayant suivi une réunion d'information ou une formation organisée par l'ONUSD sur l'application des dispositions des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 2 350 2006-2007 (estimation): 2 800 2008-2009 (objectif): 3 000

Facteurs externes

26. Le sous-programme aboutira aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

a) Les États Membres sont prêts à adhérer aux traités et conventions des Nations Unies (les traités relatifs au contrôle des drogues, la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant, la Convention contre la corruption et les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme) et à réformer leur système de justice pénale;

b) Les États Membres sont en mesure de respecter les dispositions des traités et conventions concernant les drogues, la criminalité, la corruption et la prévention du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, d'appliquer les règles et normes des Nations Unies et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports, notamment de communiquer les données qu'ils sont tenus de fournir conformément aux instruments applicables;

c) Les États Membres sont disposés à renforcer leur coopération dans le domaine judiciaire, en particulier pour les affaires pouvant donner lieu à une extradition ou à une entraide judiciaire, y compris les procédures liées au blanchiment et à la confiscation de capitaux;

d) Les gouvernements sont disposés à collaborer entre eux;

e) Le montant des fonds extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et les services des spécialistes nécessaires à l'apport d'une assistance sont obtenus en temps voulu.

Produits

27. Durant l'exercice biennal, la Division fournira les services et produits suivants:

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

- i) Assemblée générale:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Troisième Commission (12); séances de la Deuxième Commission consacrées aux questions ayant trait à la corruption (2); et séances de la Sixième Commission consacrées aux questions ayant trait au terrorisme (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: contribution au rapport annuel sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (2); contribution au rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (2); rapports sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (2); évaluation quinquennale de la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1); rapports annuels sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et la restitution desdits fonds aux pays d'origine (2); rapports annuels sur l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); rapports sur des questions concernant l'apport d'une assistance technique dans la lutte contre le terrorisme (2); rapports sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption (2); rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité transnationale organisée (1); et rapports annuels sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique (2);
- ii) Conseil économique et social:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances du Conseil (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports annuels de la Commission des stupéfiants (2); rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); et rapports annuels sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);
- iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de la Commission (32); séances parallèles du Comité plénier (24); réunions du Bureau et consultations avec les missions permanentes tenues entre les sessions (10); et séances plénières à la reprise de la session de la Commission (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports sur les sujets suivants: instruments de collecte d'informations sur certaines des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (8); activités des instituts membres du réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (1); utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (2); et intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme (2);
- iv) Commission des stupéfiants:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances du Comité plénier (16); séances plénières (32); séances plénières et séances des groupes de

travail des organes subsidiaires de la Commission (90); séances plénières à la reprise de la session de la Commission (4); et réunions du Bureau et consultations avec des missions permanentes tenues entre les sessions (10);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports annuels du Directeur exécutif sur les activités de l'Office (2); rapports annuels sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission (2); rapports sur chacun des plans d'action et trains de mesures adoptés par les gouvernements pour donner suite à la session extraordinaire (6); rapports annuels sur les changements intervenus dans la portée des activités de contrôle des substances psychotropes (2); rapport sur les élections de 2009 à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (1); et rapports sur les précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (2);

v) Organe international de contrôle des stupéfiants:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances de l'Organe et de son Comité permanent des évaluations (120);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports et documentation concernant le fonctionnement du contrôle international exercé sur l'approvisionnement licite en stupéfiants et substances psychotropes et la surveillance des précurseurs, y compris le système d'évaluation pour les stupéfiants et le système d'évaluation des besoins (12); rapports sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions, les missions de l'Organe et les études spéciales (4); rapports techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs et suppléments, portant sur l'évaluation des besoins en stupéfiants par exemple, et tous autres rapports que l'Organe pourrait juger utile de publier (6); rapports sur l'analyse de données permettant d'identifier les tendances nouvelles en ce qui concerne la fabrication illicite de drogues et sur l'évaluation de produits chimiques (précurseurs) (2); rapports sur l'application des articles 14, 19 et 22 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, respectivement (2); rapports d'évaluation des mesures de suivi prises par les gouvernements après les missions de l'Organe (2); rapports sur les progrès réalisés par les gouvernements dans la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues (2); et rapports sur l'opportunité d'apporter des modifications aux tableaux I et II de la Convention de 1988 (2);

c. Groupes spéciaux d'experts: réunion de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe lors de l'examen des questions se rapportant à l'application des articles 12, 13 et 22 de la Convention de 1988, pour ce qui a trait à la lutte contre les précurseurs (1); et réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de conseiller l'Organe lors de l'examen des questions se rapportant à l'application des instruments internationaux applicables en matière de lutte contre les stupéfiants (2);

vi) Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles qui s'y rapportent:

a. Services fonctionnels pour les réunions: Conférence des Parties (une session de deux semaines) (20);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports transmettant le questionnaire destiné à réunir des renseignements sur les problèmes relatifs à l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de ses trois protocoles (4); rapport sur les travaux de la Conférence des Parties (1); et rapports à la Conférence des Parties sur différents problèmes relatifs à l'application de la Convention et de ses protocoles (4);

vii) Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption:

a. Services fonctionnels pour les réunions: Conférence des États parties (deux sessions de deux semaines) (40);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports à la Conférence des États parties sur différentes questions relatives à l'application de la Convention (4); et rapports annuels sur les travaux de la Conférence des États parties (2);

viii) Autres services:

a. Services fonctionnels fournis à des organisations intergouvernementales et à diverses organisations régionales ou internationales chargées du contrôle des drogues, comme Interpol, le Conseil de l'Europe (Groupe Pompidou), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains ou l'Office européen de police (6), ainsi qu'au Comité directeur de l'Opération "Cohésion" et du Projet "Prism", deux programmes internationaux très importants de traçage des produits chimiques utilisés dans la fabrication de drogues illicites (10);

b. Questionnaire destiné à réunir des renseignements sur des questions relatives à l'application de la Convention contre la corruption (4); et rapports à l'Équipe chargée du Projet "Prism", (initiative internationale visant à prévenir le détournement de produits chimiques utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine) (8);

c. Groupes spéciaux d'experts: réunions consacrées aux questions suivantes: mesures de substitution à l'emprisonnement (2); révision et mise à jour des règles pénales établies par l'Organisation des Nations Unies à l'intention des forces de police chargées du maintien de la paix (1); élaboration de directives sur l'application pratique de l'entraide judiciaire dans les affaires de corruption, notamment pour le recouvrement d'avoirs (1); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé de concevoir des instruments de collecte d'informations sur le contrôle des drogues (1); réunions de groupes régionaux d'experts sur des questions techniques d'intérêt régional ayant trait à l'application de la Convention contre la corruption (3); réunion d'un groupe d'experts chargé d'établir des pratiques optimales concernant le transfert des procédures pénales et des personnes condamnées (1); atelier régional sur l'application des lois et le personnel judiciaire en vue de faciliter la coopération entre les pays d'origine, de transit

et de destination dans la lutte contre la traite et le transfert clandestin des êtres humains (1); réunions d'un groupe régional d'experts sur les questions techniques d'intérêt commun concernant l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de ses trois protocoles (3); groupe régional d'experts sur le Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (4); réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts chargé de faire à la Commission des stupéfiants, à sa cinquante-troisième session, des propositions sur les mécanismes de suivi des résultats de l'examen décennal des buts et objectifs fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (1); d'examiner l'expérience acquise et les difficultés rencontrées dans la ratification et la mise en œuvre de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (1); et d'examiner l'expérience acquise et les difficultés rencontrées dans l'instauration d'une coopération internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en séries: publications spéciales établies à la demande de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (1); rapport annuel sur le fonctionnement des instruments internationaux relatifs aux contrôles des drogues, établi sur la base des réponses à un questionnaire de 2007 (impression monochrome) (1); rapport annuel sur le fonctionnement des instruments internationaux relatifs aux contrôles des drogues, établi sur la base des réponses à un questionnaire de 2008 (impression monochrome) (1); rapport annuel sur le fonctionnement des instruments internationaux relatifs aux contrôles des drogues, établi sur la base des réponses à un questionnaire de 2008 (impression polychrome) (1); rapport biennal sur les plans d'action et les mesures adoptés par la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux drogues, établi sur la base des réponses à un questionnaire sur l'établissement de rapports, cycle de présentation de rapports: juin 2006-juin 2008 (1); lois et règlements adoptés par les États parties aux conventions relatives au contrôle des drogues pour donner effet à ces conventions (120); *Fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs* (1); *Évaluation des besoins mondiaux en stupéfiants et statistiques* (2); mises à jour trimestrielles de l'évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV (8); rapports de l'Organe sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (2); suppléments de la publication intitulée *Évaluation des besoins mondiaux en stupéfiants et statistiques* (8) et deux éditions préliminaires de l'évaluation des besoins dans le monde; rapports établis par l'Organe conformément à l'article 15 de la Convention de 1961 et à l'article 18 de la Convention de 1971 (2); publications trimestrielles du répertoire des autorités nationales compétentes aux termes des articles 6, 7 et 17 de la Convention de 1988 (8); répertoires des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (3); répertoires des fabricants de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs placés sous contrôle international (3); index législatif des lois et règlements nationaux promulgués pour donner effet aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2); et statistiques des substances psychotropes (évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances) (2);

ii) Publications isolées: fascicule de commentaires sur les dispositions de la Convention contre la corruption (1); fascicule de commentaires sur les dispositions de la Convention contre la criminalité organisée et de ses protocoles (1); fascicule sur les directives concernant l'application pratique de l'entraide judiciaire dans les affaires de corruption, notamment pour le recouvrement d'avoirs (1); Loi type sur le chapitre relatif au recouvrement d'avoirs de la Convention contre la corruption (1); Loi type sur le chapitre relatif à l'incrimination de la Convention contre la corruption (1); brochure sur les pratiques optimales concernant le transfert des procédures pénales et des personnes condamnées (1); brochure sur les directives concernant les mesures touchant à la sécurité des documents de voyage et d'identité conformément au Protocole contre la traite des personnes et au Protocole sur les migrants (1); brochure sur les directives pratiques pour l'identification des victimes de traite des personnes à des fins d'exploitation économique (1); brochure sur la lutte contre le trafic illicite des armes (1); brochure sur la lutte contre le terrorisme international (2); guide sur l'application de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et des instruments y afférents (1); guide sur les bonnes pratiques en matière de renforcement de la capacité des systèmes de justice pénale en vue d'appliquer les instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme (1); brochure sur les fonctions et les travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires (impression polychrome) (1); dépliant sur les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (1); guide législatif pour la ratification de la Convention contre la corruption (1); compte rendu officiel des travaux préparatoires de la Convention contre la corruption (1); révision du guide pour l'incorporation dans le droit interne et l'application des dispositions des instruments universels contre le terrorisme (1); Guide législatif révisé sur les Conventions et Protocoles mondiaux contre le terrorisme (1); outils concernant la coopération internationale en matière pénale dans les affaires concernant la lutte contre le terrorisme (1); outils de la coopération judiciaire internationale (y compris les traités types sur l'extradition et l'assistance judiciaire, les lois types, etc.) (1); brochure sur les règles et les normes en matière de prévention du crime et de justice pénale, accompagnées d'observations sur les détenus, les sanctions autres que la détention, la justice pour mineurs et la justice réparatrice (1); brochure sur les règles et les normes en matière de prévention du crime et de justice pénale, accompagnées d'observations sur la bonne gouvernance, l'indépendance de la justice et l'intégrité des personnels de l'appareil de justice pénale (1); brochure sur les règles et les normes en matière de prévention du crime et de justice pénale, accompagnées d'observations sur la prévention du crime et les victimes (1); brochure sur les règles et les normes en matière de prévention du crime et de justice pénale, accompagnées d'observations sur les instruments juridiques, institutionnels et pratiques de la coopération internationale (1); et compte rendu officiel des travaux préparatoires d'élaboration de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles qui s'y rapportent (1);

iii) Communiqués et conférences de presse: liaison avec les centres d'information des Nations Unies; participation à des conférences de presse; réponses aux demandes émanant des médias et contributions à des discours ou

interventions de membres de l'Organe lors de réunions internationales, notamment de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social; et large diffusion des conclusions et des rapports de l'Organe auprès des décideurs et du grand public;

iv) Supports techniques:

a. Mise à jour annuelle de la liste des stupéfiants sous contrôle international ("liste jaune");

b. Mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes sous contrôle international ("liste verte");

c. Mise à jour annuelle de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international ("liste rouge");

d. Mise à jour annuelle des matériels de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs;

e. Mise à jour semestrielle du tableau indiquant les besoins des pays en ce qui concerne les autorisations d'importation de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;

f. Mise à jour annuelle du formulaire D utilisé par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de l'article 12 de la Convention de 1988 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;

g. Mise à jour annuelle des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l'Organe les statistiques et les informations requises en application de la Convention de 1961;

h. Mise à jour annuelle des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de la Convention de 1971 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;

i. Quatre mises à jour du dossier d'information portant sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;

j. Mise à jour de deux listes limitées de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues qui font l'objet d'une surveillance internationale spéciale;

k. Mise au point et gestion de bases de données sur les législations nationales concernant le contrôle des drogues et la criminalité;

l. Renforcement de la couverture et mise à jour régulière de la base de données sur la législation antiterroriste par l'intégration de sources d'information pertinentes;

m. Gestion et développement de deux bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et à leurs précurseurs;

n. Création et gestion d'un site Web sécurisé à l'usage des autorités chargées de la coopération judiciaire prévue par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la criminalité, sur lequel les services compétents trouveront les renseignements nécessaires pour entrer en contact avec leurs homologues;

v) Promotion d'instruments juridiques:

a. Envoi d'environ 35 notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues;

b. Prestation de services consultatifs, juridiques et autres, concernant la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux touchant la prévention et la répression du terrorisme international;

c. Formulation, à l'intention des gouvernements, de l'Organe et de la Commission, de propositions quant aux divers moyens d'assurer le respect des traités;

d. Prestation aux États de services d'information et de conseils juridiques concernant l'adhésion aux traités et la manière d'en assurer l'application intégrale;

e. Production et analyse de données permettant d'établir et de tenir à jour une liste de produits chimiques qui, bien que non inscrits aux tableaux, doivent faire l'objet d'une surveillance internationale spéciale pour empêcher leur utilisation par des trafiquants;

f. Production et analyse de données sur la fabrication, le commerce et les modes d'utilisation licites des précurseurs pour faciliter l'identification des transactions suspectes, et création et gestion d'une base de données;

g. Production et analyse de données sur des indicateurs devant aider les gouvernements à mieux évaluer les besoins nationaux en stupéfiants;

h. Étude et analyse de données révélatrices des nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes, comme les stimulants de type amphétamine, et réalisation d'analyses comparatives;

i. Étude de l'approvisionnement en stupéfiants et en substances psychotropes à des fins médicales;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: coordination et participation aux réunions des organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes qui sont actives dans le domaine de la lutte contre le terrorisme; coordination et liaison interorganisations pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies; coordination et liaison interorganisations dans le cadre de réunions de coordination auxquelles participeront les organismes spécialisés des Nations Unies, la Banque mondiale et les instituts du réseau pour la prévention du crime et la justice pénale; participation à la structure de gouvernance du Pacte mondial et aux réunions interorganisations consacrées au Pacte; participation à des réunions sur le renforcement de la coopération judiciaire avec le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation maritime internationale,

Eurojust, le Réseau judiciaire européen, le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale;

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: prestation de services juridiques et émission d'avis concernant des protocoles d'accord, contrats et arrangements pratiques avec les partenaires de l'Office à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies; prestation aux États de services consultatifs concernant l'adhésion aux instruments internationaux relatifs à la prévention et la répression du terrorisme international et leur application; prestation aux États de services consultatifs concernant l'adhésion à la Convention contre la corruption et son application; prestation aux États de services consultatifs concernant l'adhésion à la Convention contre la criminalité organisée et ses trois Protocoles et leur application; prestation aux États de services consultatifs concernant l'adhésion aux conventions qui ont trait au contrôle des drogues et leur application; prestation aux États de services consultatifs visant à faciliter la lutte contre la traite d'êtres humains, la criminalité organisée et la corruption et à promouvoir la réforme de la justice pénale, notamment la justice pour mineurs, et du système carcéral; et prestation de services juridiques à l'Office et émission d'avis concernant la conclusion d'accords de coopération sous-régionaux, le financement d'activités, les modalités d'exécution des projets et l'examen des contrats;

ii) Stages de formation, séminaires et ateliers: organisation à l'échelon national ou sous-régional d'ateliers de formation sur des aspects techniques de la lutte contre le terrorisme et sur l'application des conventions ayant trait aux drogues, au crime et à la corruption et des législations et dispositifs d'ordre national en la matière; organisation à l'échelon international d'activités de formation, d'ateliers et de consultations à l'intention des administrateurs nationaux des services de lutte contre les stupéfiants et participation à ces événements; organisation de stages de formation, de séminaires et d'ateliers sur la coopération internationale en matière pénale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme;

iii) Projets opérationnels: prestation par les conseillers juridiques sur le terrain de services de conseils et de formation visant à faciliter l'application des conventions relatives au contrôle des drogues et des dispositions d'autres instruments internationaux pertinents relatives à la coopération internationale; ratification et application des instruments juridiques universels contre le terrorisme; appui aux niveaux national, régional ou international aux fins de la ratification de la Convention contre la corruption.

Tableau 6
Ressources prévues: sous-programme 1. État de droit

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fonds du PNUCID				
Fonds à des fins générales				
Postes	22,5	-	1	-
Autres objets de dépense	1,2	-	-	-
Fonds à des fins spéciales	3 175,7	3 286,9	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel, A	3 199,4	3 286,9	1	-
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale				
Fonds à des fins générales				
Postes	-	-	1	-
Autres objets de dépense	68,8	-	-	-
Fonds à des fins spéciales	19 523,3	20 764,7	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel, B	19 592,1	20 764,7	1	-
C. Budget ordinaire				
Postes	14 705,2	15 863,5	64	65
Autres objets de dépense	3 411,6	3 543,0	-	-
Total partiel, C	18 116,8	19 406,5	64	65
Total général (A+B+C)	40 908,3	43 458,1	66	65

28. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, le sous-programme 1 recevra exclusivement des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds ordinaires, ce qui entraînera une baisse de 92 500 dollars des fonds alloués à des fins générales au cours de cet exercice. Cette baisse est liée à la suppression, pendant l'exercice 2008-2009, d'un poste P-3 et d'un poste GS (AC) qui étaient devenus vacants et avaient été gelés en 2006. L'absence, dans ce sous-programme, de fonds affectés à des fins générales et à l'appui aux programmes s'explique principalement par l'insuffisance des fonds alloués à cette fin. On notera également que ce sous-programme reçoit une allocation relativement importante du budget ordinaire et qu'une grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme.

29. Les fonds requis au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 2) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le sous-programme 1 recevra également deux tiers des ressources allouées au budget ordinaire au titre de la section 22 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale). Pour l'exercice biennal 2008-2009, le montant total des ressources demandées au titre du budget ordinaire se chiffre à 19 406 500 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 1 289 700 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 doivent permettre de financer 65 postes (15 863 500 dollars) et les ressources non affectées à des postes

(2 571 700 dollars) serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les frais de voyage et de représentation du personnel et les services contractuels. Les ressources non affectées à des postes au titre du chapitre 22 (971 300 dollars) serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les frais de voyage, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement ainsi que les subventions et contributions.

Sous-programme 2. Analyse des politiques et des tendances

30. Ce sous-programme correspond au thème 2 de la stratégie de l'ONUDC pour 2008-2011 et se retrouve en partie, actuellement, dans le sous-programme 1 (Recherche, analyse et sensibilisation) du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. La structure du sous-programme sera alignée dans le contexte du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. En 2007, le Groupe de l'évaluation indépendante a été transféré de ce sous-programme à la direction exécutive et à l'administration.

Tableau 7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: améliorer la connaissance des tendances thématiques et transsectorielles aux fins de la formulation d'une politique efficace, de l'apport d'une réponse opérationnelle et de l'évaluation de l'impact des mesures prises, afin de promouvoir davantage la prévention et la réduction des drogues illicites, de la criminalité et du terrorisme.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment émergentes, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité	<p>a) i) Nombre de publications téléchargées du site Internet</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 3,6 millions</p> <p>2006-2007 (estimation): 7,3 millions</p> <p>2008-2009 (objectif): 10 millions</p> <p>ii) Volume/quantité de données disponibles dans la base de données centrale sur les drogues et la criminalité</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 300 000 données</p> <p>2006-2007 (estimation): 328 216 données</p> <p>2008-2009 (objectif): 350 000 données</p> <p>iii) Nombre de renvois à des publications de recherche de l'ONUDC</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: sans objet</p> <p>2006-2007 (estimation):</p> <p>Général: 265 000</p> <p>Uniquement littérature scientifique: 650</p> <p>2008-2009 (objectif):</p> <p>Général: 350 00</p> <p>Uniquement littérature scientifique: 700</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Renforcement de l'aptitude des États Membres et de la communauté internationale à formuler des réponses stratégiques permettant de contrer les nouvelles activités relatives aux drogues et à la criminalité	<p>b) Description qualitative des rapports, études spéciales, documents et recommandations qui sont pris en compte pour la formulation de stratégies nationales, régionales et internationales</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 0 2008-2009 (objectif): 1'évaluation par des experts de l'ONU DC</p>
c) Moyens scientifiques et médico-légaux: renforcement des capacités scientifiques et médico-légales des États Membres afin que celles-ci soient conformes aux normes internationales	<p>c) i) Nombre accru d'institutions demandant des informations et des documents techniques disponibles auprès de l'ONU DC</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 300 2006-2007 (estimation): 310 2008-2009 (objectif): 320</p> <p>ii) Nombre de laboratoires recevant une assistance de l'ONU DC qui signalent une amélioration de leurs moyens scientifiques et médico-légaux</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 70 2008-2009 (objectif): 80</p> <p>iii) Nombre accru de laboratoires participant activement à l'action de collaboration internationale</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 55 2008-2009 (objectif): 65</p>
d) Utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire, avec le soutien de l'ONU DC, à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques, et de la prise de décision	<p>d) Nombre de cas où l'ONU DC a encouragé la participation à des programmes interorganisations pertinents touchant à la détection et à la répression, à la réglementation et aux questions judiciaires et sanitaires</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 1 cas/an/laboratoire 2008-2009 (objectif): 2 cas/an/laboratoire</p>
e) Mobilisation de fonds à des fins générales et spéciales conforme aux objectifs stratégiques et aux ressources nécessaires pour 2008-2009, notamment par le développement de partenariats stratégiques et par un dialogue systématique avec le secteur privé	<p>e) i) Amélioration du portefeuille par une meilleure adéquation entre le financement et les besoins opérationnels (stratégie); et par une mobilisation accrue de fonds à des fins génériques</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 10 % 2008-2009 (objectif): 20 %</p> <p>ii) Nombre d'accords de cofinancement et/ou de partage des coûts conclus avec des donateurs, la Commission européenne et des institutions financières internationales</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 425 2006-2007 (estimation): 450 2008-2009 (objectif): 480</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	iii) Collecte de fonds et coparrainage, par le secteur privé, y compris par des contributions en nature, d'initiatives thématiques/régionales pertinentes (par exemple Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains, criminalité liée à l'identité, prévention de l'abus de drogues et formation assistée par ordinateur) <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 0 2006-2007 (estimation): 1 2008-2009 (objectif): 2
f) Meilleure connaissance dans le public des questions liées aux drogues, à la criminalité et au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que des règles et normes de l'ONU en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale	f) i) Nombre de stations de radio et de télévision diffusant, dans le monde, des annonces, des interviews radio, des communiqués et des séquences vidéo de l'ONU <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 125 2006-2007 (estimation): 135 2008-2009 (objectif): 145 ii) Thèmes présentés de manière efficace à l'extérieur de l'ONU, à en juger par le nombre d'articles de presse publiés sur les travaux de l'ONU <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): sans objet 2008-2009 (objectif): 6 000 articles

Facteurs externes

31. Le sous-programme aboutira aux objectifs visés et aux réalisations escomptées sous réserve:

a) Qu'il n'y ait pas d'insuffisance trop marquée des ressources extrabudgétaires destinées à aider les États Membres à atteindre les objectifs et les cibles énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et à réaliser les autres activités prescrites;

b) Qu'il y ait suffisamment de statistiques sur les drogues et la criminalité au niveau national et qu'elles soient communiquées par les États Membres;

c) Que les pouvoirs publics jugent hautement prioritaire la création ou le renforcement d'équipements d'appui médico-légal, qu'ils apprécient la valeur de l'appui scientifique et des éléments de preuve médico-légaux pour le système judiciaire et qu'ils intègrent les laboratoires de criminalistique au dispositif national de lutte contre les drogues et de prévention de la criminalité;

d) Que les laboratoires nationaux coopèrent entre eux et avec les autorités compétentes (services de détection et de répression, organismes de réglementation et autorités sanitaires, par exemple) dans les pays, entre pays et avec l'ONU;

e) Que les stations ou les chaînes de radio et de télévision acceptent de diffuser gratuitement des annonces de l'ONU.

Produits

32. Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants:

a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts (budget ordinaire): groupes spéciaux d'experts: réunions annuelles du Comité permanent du programme international de contrôle de la qualité visant à analyser et évaluer les résultats des deux séries annuelles d'exercices de collaboration internationaux (2); réunion d'un groupe d'experts sur les méthodes utilisées pour contrôler les cultures illicites (1); réunion d'un groupe d'experts chargé d'examiner les questions abordées dans le Rapport mondial sur les drogues et diverses autres questions liées aux drogues (1); réunion d'un groupe d'experts chargé de réviser le questionnaire de l'enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (1); et réunion d'un groupe d'experts concernant l'analyse des précurseurs et l'appui scientifique à la lutte contre les drogues (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et activités extrabudgétaires):

i) Publications en série: *Bulletin des stupéfiants* (annuel) (2 numéros); *Forum on Crime and Society* (annuel) (2 numéros); manuels et directives sur les démarches adoptées en matière de procédures et sur les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des substances réglementées, et procédures et bonnes pratiques de laboratoire (3); catalogue de vidéos de sensibilisation (1); annuaire mis à jour des organisations non gouvernementales participant à la lutte contre les drogues et à la prévention de la criminalité (1); manuels et directives révisés sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues réglementées (2); *Dictionnaire multilingue révisé des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* (additif) couvrant les substances ajoutées aux listes (1); Lettre d'information de l'ONUDC (trimestrielle) (8); publications techniques sur la situation en matière de criminalité et le fonctionnement de la justice dans le monde (2); et *Rapport mondial sur les drogues* (2);

ii) Brochures, fiches d'information, cartes murales, pochettes d'information; annonces télévisées et radiophoniques de sensibilisation et autres moyens de sensibilisation; et photographies;

iii) Manifestations spéciales: remise annuelle du Prix des Nations Unies pour la société civile de Vienne (2); célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (4); mise au point d'initiatives permettant de mobiliser de nouvelles ressources et de collecter des fonds et établissement de partenariats stratégiques avec des donateurs, des institutions financières internationales et des fondations privées ou d'entreprise; et conférences de parlementaires consacrées aux principaux problèmes qui se posent dans le cadre de la lutte contre les drogues, la criminalité transnationale organisée et la corruption (2);

iv) Supports techniques: conception, mise à jour et perfectionnement du site Web de l'ONUDC; fourniture d'échantillons de référence aux laboratoires d'analyse des drogues dans les pays; fourniture de matériel d'analyse des drogues et des précurseurs aux autorités nationales compétentes; notes scientifiques et techniques; choix de bibliographies et d'articles sur l'identification et l'analyse des drogues réglementées, des produits chimiques et des précurseurs et d'autres analyses criminalistiques; rapports succincts sur

les résultats des exercices de collaboration internationaux, y compris évaluation de certains laboratoires; modules de formation à l'analyse des drogues et des précurseurs et appui scientifique à la lutte contre les drogues; mise en place de dispositifs nationaux de surveillance, et publication d'enquêtes sur les cultures illicites;

v) Produits audiovisuels: publication de cassettes vidéo de sensibilisation; et gestion et enrichissement de la collection de photographies, de diapositives et de films et cassettes vidéo de la bibliothèque de prêt;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: coordination et liaison interorganisations assurées grâce à la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et aux réunions interorganisations au sein du système des Nations Unies;

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: conseils spécialisés sur le contrôle des cultures illicites dispensés aux États Membres, appui scientifique de haute qualité, informations et avis à des gouvernements, des organisations et des institutions internationales et nationales sur une large gamme de questions scientifiques et techniques touchant les drogues et la criminalistique;

ii) Stages, séminaires et ateliers: ateliers régionaux et infrarégionaux, ou réunions régionales et infrarégionales, à l'intention des chefs de laboratoires de criminalistique, des responsables des organes de répression, des autorités réglementaires, sanitaires et judiciaires, visant à encourager la collaboration entre les services de laboratoire et les organismes de lutte contre les drogues et de prévention de la criminalité;

iii) Bourses et subventions: formation de 30 scientifiques et chefs de laboratoires nationaux d'analyse des drogues;

iv) Projets opérationnels: projets nationaux et régionaux relatifs au renforcement ou à la création de laboratoires nationaux de criminalistique.

Tableau 8

Ressources prévues: sous-programme 2. Analyse des politiques et des tendances

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fonds du PNUCID				
Fonds à des fins générales				
Postes	6 330,9	5 440,1	33	24
Autres objets de dépense	1 048,1	761,5	-	-
Fonds à des fins spéciales	6 764,2	6 963,3	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel, A	14 143,2	13 165,0	33	24

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale				
Fonds à des fins générales				
Postes	455,7	1 628,6	2	7
Autres objets de dépense	174,7	226,5	-	-
Fonds à des fins spéciales	1 290,6	1 488,6	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel, B	1 921,0	3 343,7	2	7
C. Budget ordinaire				
Postes	5 522,6	6 163,1	22	23
Autres objets de dépense	809,6	801,1	-	-
Total partiel, C	6 332,2	6 964,2	22	23
Total (A+B+C)	22 396,4	23 472,9	57	54

33. En 2008-2009, les fonds à des fins générales pour le sous-programme 2 proviennent des deux fonds de l'ONU. Les ressources liées au Service de l'analyse des politiques et de la recherche proviennent principalement du Fonds du PNUCID. Cette affectation et les activités correspondantes du Service seront examinées pendant l'exercice 2008-2009 et, au besoin, ajustées. Les ressources destinées aux autres bureaux sont réparties entre les deux fonds de l'ONU selon le ratio 75/25 expliqué à l'annexe II. Le total des fonds à des fins générales, de 8 056 700 dollars, permettra de financer 4 postes au Bureau du Directeur (un P-4, un P-3 et deux GS (AC)), 14 postes au Service de l'analyse des politiques et de la recherche (un D-1, quatre P-4, un P-3 et huit GS (AC)), 6 postes à la Section du cofinancement et des partenariats (y compris le Bureau de liaison de Bruxelles) (deux P-4, deux P-3 et deux GS (AC)), 5 postes à la Section de la sensibilisation (un P-4, un P-3 et trois GS (AC)) et 2 postes au Bureau de liaison de New York (un P-3 et un GS (AC)). Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les consultants, les frais de voyage du personnel, les dépenses de représentation, la formation du personnel, la location et l'entretien, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel.

34. La hausse nette des ressources à des fins générales, de 47 300 dollars, par rapport à l'exercice 2006-2007, s'explique comme suit:

a) Une hausse nette de 282 100 dollars des dépenses relatives aux postes traduisant: i) une augmentation de 312 300 dollars résultant de l'ajout d'un poste P-4 de spécialiste de la gestion des programmes au Service de l'analyse des politiques et de la recherche (poste auparavant financé par des fonds à des fins spéciales); ii) une augmentation de 312 300 dollars résultant de l'ajout, au Service de l'analyse des politiques et de la recherche, d'un poste P-4 d'attaché de recherche chargé d'effectuer et de diriger des études collaboratives internationales sur les liens entre la criminalité et le développement durable et entre la sécurité humaine et la gouvernance, qui fourniront des analyses approfondies et intersectorielles sur des domaines peu étudiés jusqu'alors et aideront ainsi la communauté internationale à définir des priorités en matière de prévention de la criminalité; iii) une hausse de 71 700 dollars résultant du reclassement, à la Section de la sensibilisation, d'un

poste P-3 en poste P-4 pour un administrateur des affaires civiles qui sera chargé du renforcement des activités de sensibilisation et du partenariat de l'ONU DC avec des ONG et des organisations de la société civile; iv) une hausse de 63 700 dollars consécutive au reclassement, à la Section du cofinancement et des partenariats (Bureau de liaison de Bruxelles), d'un poste P-2 en poste P-3 pour promouvoir des partenariats stratégiques avec des institutions européennes, en particulier la Commission européenne, le Parlement européen et la Banque européenne d'investissement, en vue de renforcer la coopération et de mettre en place des coentreprises dans des domaines liés au mandat de l'ONU DC; v) une baisse de 192 300 dollars résultant de la suppression d'un poste P-2 à la Section du cofinancement et des partenariats; vi) la suppression d'un poste P-3 au Service de l'analyse des politiques et de la recherche et d'un poste GS (AC) à la Section de la sensibilisation (non pourvus et gelés en 2006 pour réaliser des économies au titre des contributions à des fins générales); vii) une réduction de 630 500 dollars résultant du transfert du Groupe de l'évaluation indépendante (un P-5, un P-3 et un GS (AC) à la direction exécutive et à l'administration; viii) une diminution de 712 600 dollars résultant du financement, en 2008-2009, de postes de suivi par des fonds à des fins spéciales plutôt que par des fonds à des fins générales, comme c'était le cas pendant une partie de l'exercice biennal 2006-2007; ix) des augmentations des coûts salariaux standard de 360 000 dollars; et x) des augmentations de 697 500 dollars dues à des vacances de poste et à l'utilisation d'autres sources de financement disponibles pour économiser des fonds à des fins générales en 2006-2007, augmentations qui ne devraient pas se reproduire en 2008-2009;

b) Une réduction nette de 234 800 dollars des ressources non affectées à des postes, qui traduit: i) une hausse de 2 700 dollars opérée au titre du personnel temporaire pour financer jusqu'à 24 mois d'appui professionnel (à des taux P-3) à la Section du cofinancement et des partenariats afin d'appuyer la gestion des relations de l'ONU DC avec les gouvernements donateurs ainsi qu'avec le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, le Compte de l'ONU pour le développement, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Centre pour la prévention de l'abus des drogues (Japon), le remplacement du personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité, et un appui pendant les périodes de pointe; ii) une baisse des autres ressources non affectées à des postes (76 500 dollars); et iii) le transfert des ressources non affectées à des postes pour le Groupe de l'évaluation indépendante à la direction exécutive et à l'administration (161 000 dollars).

35. Les ressources ordinaires disponibles proviennent du chapitre 16 (sous-programme 1) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le montant de 6 964 200 dollars correspond à 23 postes (6 163 100 dollars) et à d'autres objets de dépense (801 100 dollars) couvrant le personnel temporaire, les consultants et les experts, les frais de voyage du personnel ainsi que l'entretien et les fournitures pour le matériel de laboratoire.

Sous-programme 3. Prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif

36. Ce sous-programme correspond au thème 3 de la stratégie de l'ONU DC pour 2008-2011 et se retrouve actuellement dans le sous-programme 3 (Assistance et conseil techniques) du programme 13 du plan-programme biennal pour la période

2008-2009. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 3 incombe à la Division des opérations, mais on notera que les bureaux extérieurs travaillent pour l'ensemble du programme de l'ONUDC. La Division des opérations contribue également, au siège comme sur le terrain, à l'obtention de résultats au titre du premier des trois piliers de la stratégie de l'ONUDC pour 2008-2011, sous-programme 1, État de droit.

Objectif général

37. Le sous-programme 3 a pour objectif général de réduire durablement l'abus de drogues, la production de drogues illicites et le trafic de drogues, la traite d'êtres humains, le blanchiment d'argent, la corruption et les autres formes de criminalité transnationale organisée, et d'aider les États Membres, à leur demande, à prévenir l'abus de drogues, à traiter la toxicomanie et à s'attaquer aux questions relatives à la justice pénale nationale, notamment à la réforme de la justice pénale.

A. État de droit

38. La mise en œuvre des objectifs et l'obtention de résultats au titre du sous-programme 1, État de droit, par la Division des opérations, comme expliqué au paragraphe 36 ci-dessus, sont décrites ci-après.

Tableau 9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: promouvoir des réponses efficaces aux problèmes de la criminalité et de la drogue en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents, et promouvoir l'équité et l'humanité des systèmes de justice pénale grâce à l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de l'aptitude des systèmes nationaux de justice pénale à appliquer les dispositions des conventions et protocoles	<p>a) i) Nombre accru de lignes directrices sur les bonnes pratiques, de référentiels et d'autres instruments de renforcement des capacités mis à la disposition des États Membres et utilisés par eux dans l'application des conventions</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>Convention contre la criminalité transnationale organisée: 2004-2005: mise à disposition de 2 instruments de renforcement des capacités 2006-2007 (estimation): mise à disposition de 2 instruments de renforcement des capacités 2008-2009 (objectif): mise à disposition de 2 instruments de renforcement des capacités</p> <p>Convention contre la corruption: 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): mise à disposition de 3 instruments de renforcement des capacités 2008-2009 (objectif): mise à disposition de 5 instruments de renforcement des capacités</p> <p>ii) Nombre accru de pays qui ont bénéficié de services consultatifs et techniques destinés à faciliter l'application des dispositions des conventions</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	Convention contre la criminalité transnationale organisée: 2004-2005: 6 2006-2007 (estimation): 6 2008-2009 (objectif): 6
	Convention contre la corruption: 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 20 2008-2009 (objectif): 35
b) Renforcement de l'aptitude des États Membres à mettre en place des régimes complets et efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent lié à la criminalité organisée, au trafic de drogues et à la corruption, et le financement du terrorisme, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale	b) Renforcement de l'assistance accordée aux pays pour les aider à se conformer aux normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 40 2006-2007 (estimation): 45 2008-2009 (objectif): 45
c) Capacité accrue de coopération internationale dans le recouvrement d'avoirs	c) Nombre accru de pays qui ont bénéficié de services consultatifs et d'autres contributions techniques à l'appui des mécanismes de recouvrement/restitution d'avoirs <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 1 2008-2009 (objectif): 15
d) Moyens renforcés de coopération entre services de détection et de répression pour lutter contre la criminalité, la criminalité organisée, la corruption, le trafic de drogues et le détournement de précurseurs, y compris l'utilisation efficace de techniques d'enquête spéciales et la protection des témoins	d) i) Participation accrue à la coopération régionale entre services de détection et de répression, comme le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale et le Centre de renseignements en matière criminelle pour les États du Golfe, avec l'appui de l'ONUSUD <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): sans objet 2008-2009 (objectif): 12 pays participants ii) Formulation d'actions régionales et d'objectifs nationaux dans le cadre d'accords conclus au sein de forums régionaux des Nations Unies tels que les réunions des Chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues et la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 2 2006-2007 (estimation): 3 2008-2009 (objectif): 4 iii) Nombre de pays qui reçoivent une assistance pour la mise en œuvre de programmes concrets visant à obtenir des résultats mesurables en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 34 2006-2007 (estimation): 35 2008-2009 (objectif): 40

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
e) Capacité accrue des États Membres, en particulier des États sortant d'un conflit ou en transition, d'adopter et de mettre en place des systèmes nationaux de justice pénale accessibles et responsables, conformément aux règles et normes internationales	<p>e) i) Nombre accru d'outils, de manuels et de supports didactiques produits et ayant fait leurs preuves en vue d'améliorer les procédures et pratiques de justice pénale</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: sans objet</p> <p>2006-2007 (estimation): 4</p> <p>2008-2009 (objectif): 6</p> <p>ii) Participation accrue de l'ONUSUD à des missions d'évaluation dans des pays sortant d'un conflit et des pays en transition en vue d'améliorer les procédures et pratiques de justice pénale</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 4</p> <p>2006-2007 (estimation): 6</p> <p>2008-2009 (objectif): 8</p>

Produits

39. Les produits programmés pour l'exercice sont les suivants:

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Commission des stupéfiants: documentation à l'intention des organes délibérants: rapports officiels sur l'offre mondiale et le trafic de drogues (2); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic au Proche et au Moyen-Orient, ainsi qu'en Asie de l'Est et du Sud-Ouest et en Asie centrale (2); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic dans la région de l'Amérique (2); rapport sur les tendances régionales en matière de trafic en Europe (1); rapports sur les tendances régionales en matière de trafic en Asie et dans le Pacifique (2); et rapports sur les tendances régionales en matière de trafic en Afrique (2);

ii) Groupes spéciaux d'experts: réunions consacrées aux questions suivantes: application du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (1); meilleures pratiques en matière de lutte contre le trafic de migrants (1); et examen du guide d'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (2008) (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Publications en série: procès-verbaux semestriels de saisie (4);

ii) Publication isolées: manuel de formation spécialisée à l'usage des agents de la force publique et de l'appareil judiciaire sur la traite des personnes (1); instruments d'évaluation de la phénoménologie de la traite au niveau des pays (1 publication); instruments d'évaluation de la traite d'être humains (1 publication); module d'évaluation des mesures prises par les États pour lutter contre le trafic de migrants (1); brochure sur la lutte contre le trafic de migrants (1); manuel à l'usage des agents de la force publique et des agents des douanes sur les meilleures pratiques à suivre concernant les transporteurs de fonds (1); rapport mondial sur la traite d'êtres humains (1); guide des

meilleures pratiques en matière de réforme de la justice pénale dans les pays en transition et les pays sortant d'un conflit (1); principes directeurs relatifs à l'application de techniques d'enquête spéciales (1); principes directeurs relatifs à l'application du Protocole relatif aux armes à feu (1); principes directeurs pour la protection des témoins lors de procédures pénales relatives à la criminalité organisée (1); principes directeurs relatifs à l'application du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer (1); guide d'application des mesures autres que législatives visées dans le Protocole relatif aux migrants (1); *Module d'évaluation des mesures législatives prises pour réprimer la traite d'êtres humains* (1); répertoire des meilleures pratiques à suivre pour réglementer les systèmes parallèles de transfert de fonds (1); manuel d'application des principes de Bangalore pour la déontologie judiciaire (1); *Module d'évaluation des politiques de lutte contre la traite d'êtres humains* (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Amérique centrale, dans les Caraïbes et au Mexique (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Asie orientale (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Afrique orientale et en Afrique centrale (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Afrique du Nord (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Europe du Sud-Est et en Europe orientale (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Amérique du Sud (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Asie centrale du Sud (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Asie du Sud-Est (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Afrique australe (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Afrique de l'Ouest (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Asie occidentale et en Turquie (1); rapport sur la traite d'êtres humains en Asie centrale et dans le Caucase (1); guide technique destiné à promouvoir l'application de la Convention contre la corruption (1); et *Manuel des Nations Unies à l'usage des enquêteurs et des procureurs sur la lutte anticorruption* (1);

iii) Documents techniques: publication d'études et de résultats de recherche sur le blanchiment d'argent; dépouillement des questionnaires sur l'offre de drogues illicites aux fins de l'établissement des rapports annuels (troisième partie) (220);

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: à la demande des États Membres, missions destinées à leur apporter des conseils techniques en matière de lutte contre la délinquance; missions destinées à apporter des conseils techniques aux États Membres en ce qui concerne la rédaction et l'application de lois réprimant le blanchiment de capitaux; prestation de services consultatifs aux pays dans les domaines suivants: lutte contre la traite d'êtres humains, criminalité organisée et corruption, promotion de la réforme de la justice pénale, et ratification et application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles;

ii) Stages, séminaires et ateliers: ateliers régionaux ou sous-régionaux ou réunions d'agents de la force publique, d'autorités judiciaires, et/ou de représentants du secteur financier visant à encourager l'application des meilleures pratiques de lutte contre le blanchiment de capitaux; et stages, séminaires et ateliers consacrés à des questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale, en particulier la criminalité transnationale organisée, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, la corruption et la réforme de la justice pénale;

iii) Projets opérationnels: exécution aux niveaux national, régional et/ou international de projets visant à appuyer, grâce à l'amélioration des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel, la lutte contre la corruption, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, le contrôle des drogues, la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles, et la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

B. Prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif

40. La mise en œuvre des objectifs et l'obtention de résultats au titre du sous-programme 3 sont décrites ci-après.

Tableau 10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif: a) réduire les opportunités d'activités ou de gains illicites, l'abus de drogues, l'infection à VIH/sida (chez les usagers de drogues par injection, en milieu carcéral et parmi les victimes de la traite des êtres humains), l'activité criminelle et la victimisation, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants, et diffusion d'informations et des pratiques efficaces dans ces domaines; b) mener des campagnes efficaces de prévention, de prise en charge et de réinsertion sociale des toxicomanes et des délinquants, et fournir une assistance aux victimes de la criminalité; et c) encourager et renforcer la coopération internationale en se basant sur le principe de la responsabilité partagée en ce qui concerne le développement alternatif, y compris, le cas échéant, le développement alternatif préventif.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Compréhension et utilisation accrues des règles et normes internationales relatives à la prévention du crime	a) Pays ayant adopté/mis en œuvre des stratégies/programmes de prévention de la criminalité conformes aux principes directeurs applicables à la prévention du crime avec l'appui de l'ONUDC <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 10 2008-2009 (objectif): 20
b) Développement des moyens nationaux de prévention de l'abus de drogues	b) i) Nombre de pays qui disposent d'un mécanisme pour évaluer l'abus de drogues <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 78 2006-2007 (estimation): 81 2008-2009 (objectif): 84 ii) Nombre de pays qui ont adopté/mis en œuvre des stratégies/programmes de prévention de l'abus de drogues conformes à la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 10 2008-2009 (objectif): 20
c) Sensibilisation accrue des autorités compétentes, du public et des groupes vulnérables à la traite des êtres humains	c) Nombre de pays qui utilisent les outils, manuels et supports didactiques de l'ONUDC pour améliorer les procédures et pratiques de justice pénale en relation avec la traite des êtres humains

	<i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 10 2006-2007 (estimation): 60 2008-2009 (objectif): 70
d) Aptitude accrue des États Membres à mettre en place des organes de prévention de la corruption indépendants et efficaces et à élaborer et mettre en œuvre des politiques de prévention de la corruption efficaces conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	d) Nombre de pays bénéficiaires de l'aide de l'ONUDC qui ont: i) adopté des politiques/stratégies de prévention de la corruption; et ii) mis en place des organes de prévention de la corruption <i>Mesure des résultats</i> i) 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 5 2008-2009 (objectif): 20 ii) 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 1 2008-2009 (objectif): 8
e) Amélioration de l'intégrité et de la transparence des systèmes de justice pénale dans le domaine de la prévention de la corruption grâce au renforcement des moyens au niveau national	e) Nombre de pays qui adoptent des mécanismes pour assurer l'intégrité de l'appareil judiciaire et des services de poursuite et de police, avec l'appui de l'ONUDC <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 3 2006-2007 (estimation): 8 2008-2009 (objectif): 15
f) Amélioration de l'aptitude des États Membres à freiner la propagation du VIH/sida chez les usagers de drogues par injection et en milieu carcéral	f) Nombre: i) de stratégies nationales de prévention et de traitement du VIH/sida pour les usagers de drogues par injection; et ii) de programmes de prévention et de traitement mis en place en milieu carcéral, avec l'aide de l'ONUDC <i>Mesure des résultats</i> i) 2004-2005: 13 2006-2007 (estimation): 15 2008-2009 (objectif): 15 ii) 2004-2005: sans objet 2006-2007 (estimation): 10 2008-2009 (objectif): 10
g) Meilleure aptitude des États Membres à élaborer et à appliquer des programmes de développement alternatif durable, y compris, si nécessaire, des programmes de développement alternatif préventif, dans une perspective de développement plus large tendant à prévenir, réduire et éliminer la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis	g) Utilisation accrue, par les États, d'instruments pertinents, de formations et de services consultatifs et d'assistance technique pour soutenir un développement alternatif efficace, avec l'appui de l'ONUDC <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 10 2006-2007 (estimation): 11 2008-2009 (objectif): 11
h) Amélioration de l'aptitude des États Membres à fournir des services de traitement et d'appui aux toxicomanes, y compris à ceux qui font abus de drogues de type nouveau	h) Pourcentage accru de pays qui: i) fournissent un accès à des services de qualité pour le traitement de l'abus de drogues et la réadaptation; et ii) ont mis sur pied des services appropriés pour les toxicomanes qui font abus de drogues de type nouveau <i>Mesure des résultats</i> i) 2004-2005: 24 % 2006-2007 (estimation): 30 % 2008-2009 (objectif): 35 % ii) 2004-2005: sans objet

	2006-2007 (estimation): 5 % 2008-2009 (objectif): 10 %
i) Aptitude accrue des États Membres à appliquer les normes internationales relatives à l'administration et l'exploitation des établissements pénitentiaires, au traitement des détenus, et à la déjudiciarisation, à la justice réparatrice et aux sanctions autres que la détention, lorsqu'il y a lieu	i) Nombre de pays qui utilisent des outils, des manuels et des supports didactiques pour améliorer les procédures et pratiques de justice pénale, notamment en ce qui concerne des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants en milieu carcéral <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 5 2006-2007 (estimation): 8 2008-2009 (objectif): 10
j) Aptitude renforcée des États Membres à appliquer les règles et normes internationales relatives à la justice pour mineurs	j) Nombre de pays qui appliquent les règles et normes internationales relatives à la justice pour mineurs avec l'appui de l'ONU <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 2 2006-2007 (estimation): 3 2008-2009 (objectif): 4
k) Aptitude renforcée des États Membres à mettre en œuvre des programmes d'assistance aux victimes à l'intention des groupes les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les enfants	k)i) Nombre de pays en mesure de proposer des programmes d'assistance aux femmes et aux enfants victimes <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 4 2006-2007 (estimation): 4 2008-2009 (objectif): 4 ii) Nombre de pays qui dispensent des formations aux bonnes pratiques mettant l'accent sur la traite des êtres humains <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 3 2006-2007 (estimation): 20 2008-2009 (objectif): 30 iii) Nombre de programmes nationaux de prévention et de traitement du VIH/sida mis en place pour les victimes de la traite des êtres humains <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: 0 2006-2007 (estimation): 12 2008-2009 (objectif): 12
l) Sensibilisation accrue des autorités compétentes, du public et des groupes vulnérables aux problèmes et aux risques encourus	l) Nombre de pays qui reçoivent l'aide de l'ONU pour mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information sur: i) la traite des êtres humains; ii) le trafic de migrants; et iii) la corruption <i>Mesure des résultats</i> i) 2004-2005: 45 2006-2007 (estimation): 45 2008-2009 (objectif): 50 ii) 2006-2007 (estimation): 5 2008-2009 (objectif): 10 iii) 2004-2005: 15 2006-2007 (estimation): 30 2008-2009 (objectif): 50

Facteurs externes

41. Le sous-programme atteindra les objectifs visés et obtiendra les résultats escomptés si:

- a) Les États Membres fournissent des données et des informations statistiques de qualité en temps voulu;
- b) Les États Membres sont déterminés à mettre fin aux cultures illicites et au trafic de drogues, au blanchiment d'argent, à la traite d'êtres humains, à la criminalité organisée et à la corruption;
- c) Les ressources extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante;
- d) La situation sur le terrain ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des activités prévues.

Produits

42. Les produits programmés pour l'exercice sont les suivants:

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
 - i) Commission des stupéfiants: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport biennal sur la suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (1); rapports annuels sur la situation mondiale en matière d'abus des drogues, établis sur la base des réponses au questionnaire annuel et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2); rapport relatif au Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire biennal (1); et rapport du Directeur exécutif sur l'application de la résolution 49/2 de la Commission des stupéfiants, intitulé "Recours à des programmes de développement alternatif pour réduire la culture de la plante de cannabis" (1);
 - ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les mesures prises pour promouvoir une prévention efficace du crime (1); et rapport sur la lutte contre la propagation du VIH/sida dans les structures de la justice pénale, les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires (1);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts: réunions consacrées aux questions suivantes: moyens efficaces de fournir un traitement aux jeunes (1); bilan des interventions précoces destinées à prévenir l'abus des drogues chez les jeunes (1); formulation de recommandations et de propositions sur la suite à donner au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution (1); élaboration d'un instrument permettant d'évaluer les besoins en matière de prévention du crime (1); état du suivi des mesures prises pour lutter contre l'abus des drogues et réduire la demande de drogues au niveau mondial 10 ans après la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1); renforcement de l'intégrité de l'appareil judiciaire

(2008) (1); et mesures pénales adoptées pour réprimer la violence à l'égard des femmes (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Publications en série: bulletin d'information sur la prévention de l'abus des drogues chez les jeunes (4);

ii) Publications isolées: brochure sur les difficultés et les possibilités en matière de coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement d'activités de substitution (1); instrument d'évaluation des besoins en matière de prévention du crime (1); *Criminal Justice Handbook Series* (1); et manuel relatif aux besoins particuliers des femmes dans le système de justice pénale (1);

iii) Documents techniques: gestion et amélioration de la base de données du système international d'évaluation de l'abus des drogues utilisée pour la réalisation d'études sur l'abus des drogues et la réduction de la demande à l'usage des gouvernements, des instituts de recherche, d'organismes internationaux et du grand public;

iv) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: réunions interorganisations des Nations Unies sur la coordination de la lutte contre la corruption (4);

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: prestation de services consultatifs aux États Membres, à leur demande, aux fins, d'une part, de l'application de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et, d'autre part, du renforcement de la capacité de collecte de données conformément à la Déclaration politique de 1998; services consultatifs pour aider les États Membres en ce qui concerne les activités de substitution; et services consultatifs sur la promotion de la réforme de la justice pénale, y compris de la justice pour mineurs et du système carcéral;

ii) Stages, séminaires et ateliers consacrés à des questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale, en particulier la prévention de la corruption et la réforme de la justice pénale; et à l'intégration d'objectifs de développement alternatif dans de vastes plans, programmes et projets de développement;

iii) Projets opérationnels: exécution aux niveaux national, régional et/ou international de projets visant à appuyer la prévention de la corruption et le contrôle des drogues, grâce au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel; et la recherche de solutions à d'autres problèmes spécifiques ayant trait à la prévention du crime et à la justice pénale.

Tableau 11

Ressources prévues

A. Sous-programme 3. Prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fonds du PNUCID				
Fonds à des fins générales				
Postes	22 075,2	9 835,4	165	30
Autres objets de dépense	2 292,2	508,0	-	-
Fonds à des fins spéciales	133 969,4	150 308,0	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	9 410,6	-	94
Autres objets de dépense	-	2 543,8	-	-
Total partiel, A	158 336,8	172 605,8	165	124
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale				
Fonds à des fins générales				
Postes	5 620,2	3 285,6	7	10
Autres objets de dépense	873,1	-	-	-
Fonds à des fins spéciales	38 152,2	52 558,3	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	3 482,6	-	32
Autres objets de dépense	-	1 017,2	-	-
Total partiel, B	44 645,6	60 343,8	7	42
C. Budget ordinaire				
Postes	5 424,2	5 893,5	22	22
Autres objets de dépense	1 489,8	1 393,7	-	-
Total partiel, C	6 914,0	7 287,2	22	22
Total (A+B+C)	209 896,4	240 236,8	194	188

B. Siège

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fonds du PNUCID				
Fonds à des fins générales				
Postes	8 089,9	1 947,7	33	7
Autres objets de dépense	944,1	508,0	-	-
Fonds à des fins spéciales	27 414,8	28 484,5	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	4 675,3	-	20
Autres objets de dépense	-	313,3	-	-
Total partiel, A	36 448,9	35 928,9	33	27
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale				
Fonds à des fins générales				
Postes	658,4	328,0	6	2
Autres objets de dépense	219,9	-	-	-

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
Fonds à des fins spéciales	20 662,3	17 947,1	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	1 904,2	-	8
Autres objets de dépense	-	273,7	-	-
Total partiel, B	21 540,7	20 452,9	6	10
C. Budget ordinaire				
Postes	5 424,2	5 893,5	22	22
Autres objets de dépense	1 489,8	1 393,7	-	-
Total partiel, C	6 914,0	7 287,2	22	22
Total (A+B+C)	64 903,6	63 669,0	61	59

43. Les ressources à des fins générales prévues au titre du sous-programme 3 au siège de l'ONU DC financeront le Bureau du Directeur et le Service de la sécurité humaine. Ces ressources, dont le montant total projeté pour 2008-2009 est de 2 783 700 dollars, couvriront deux postes au Bureau du Directeur (un D-2 et un GS (1^{re} C) et sept au Service de la sécurité humaine (un P-5, un P-4, un P-3 et quatre GS (AC)). Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les consultants, les frais de voyage du personnel, les dépenses de représentation et les frais généraux de fonctionnement. La baisse prévue des dépenses à des fins générales, de 7 128 600 dollars, résulte de la modification de la présentation du budget décrite à l'annexe II et est compensée par une allocation d'appui aux programmes de 7 166 500 dollars. Il en résulte une hausse globale de 37 900 dollars des dépenses qu'il est prévu d'effectuer à des fins générales et au titre de l'appui aux programmes pour 2008-2009.

44. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour le sous-programme 3 au siège de l'ONU DC financeront principalement le Service du partenariat dans le développement. Ces ressources sont réparties entre les deux fonds de l'ONU DC selon le ratio 75/25 de partage des coûts expliqué à l'annexe II. Les ressources nécessaires, de 7 166 500 dollars, financeront 26 postes au Service du partenariat dans le développement (un D-1, deux P-5, cinq P-4, six P-3, un P-2 et onze GS (AC)) et 2 au Service de la sécurité humaine (2 GS (AC)). Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les consultants et les frais de voyage du personnel.

45. La hausse nette globale des dépenses qu'il est prévu d'effectuer à des fins générales et au titre de l'appui aux programmes, de 37 900 dollars, peut s'expliquer comme suit:

a) Une hausse nette de 106 900 dollars des dépenses relatives aux postes traduisant: i) une hausse de 367 500 dollars résultant de la transformation d'un poste temporaire en poste P-5 pour le Chef de la Section de la lutte contre les trafics du Service de la sécurité humaine; ii) une hausse de 63 700 dollars résultant du reclassement d'un poste P-2 en poste P-3 à la Section pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Service du partenariat dans le développement afin de répondre à l'expansion des activités de l'ONU DC dans la région; iii) une diminution de 32 900 dollars résultant de l'échange, avec le Bureau de l'ONU DC pour l'Iran, d'un poste P-5 contre un poste P-4 provenant de ce bureau; iv) une diminution de 169 600 dollars résultant de la suppression d'un poste P-5 au Service du partenariat

dans le développement, et de 288 600 dollars résultant de la suppression de deux postes P-4 au Service de la sécurité humaine (postes vacants gelés en 2006 pour réaliser des économies au titre des contributions à des fins générales); et v) une hausse de 166 800 dollars des coûts salariaux standard;

b) Une diminution nette de 69 000 dollars des ressources non affectées à des postes traduisant: i) une réduction de 653 800 dollars des dépenses de personnel temporaire et autres dépenses de personnel résultant de la création du poste du Chef de la Section de la lutte contre les trafics et d'une baisse des ressources nécessaires au Service du partenariat dans le développement; ii) une hausse de 359 000 dollars pour les consultants requis pour appuyer l'expansion des programmes et le renforcement des capacités de fond des bureaux extérieurs, ainsi que pour développer les partenariats en vue d'une programmation commune; iii) des hausses de 225 400 dollars proposées au titre des frais de voyage pour financer des études de la gestion des bureaux extérieurs et appuyer le positionnement stratégique ainsi que pour établir, négocier et renforcer des partenariats dans l'optique de l'expansion des programmes; et iv) une hausse nette de 400 dollars d'autres dépenses de fonctionnement.

46. Les ressources ordinaires disponibles sont présentées au chapitre 16 (sous-programme 3) du projet de budget-programme. Le sous-programme 3 recevra un tiers des ressources prévues au chapitre 22, Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale. Pour 2008-2009, les ressources ordinaires disponibles se montent à 7 287 200 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 373 200 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 permettront d'assurer le maintien de 22 postes (5 893 500 dollars) et de financer les dépenses de 908 000 dollars non liées à des postes, en baisse de 115 100 dollars, afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, aux frais de voyage du personnel, aux services contractuels et aux subventions et contributions. La réduction nette des ressources non affectées à des postes est partiellement compensée par une augmentation du nombre de postes due à l'effet retard de la création d'un poste P-4 pendant l'exercice biennal 2006-2007. L'allocation de 485 667 dollars consentie au titre du chapitre 22 pour les ressources non affectées à des postes servira à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les frais de voyage, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions.

Opérations sur le terrain

Tableau 12

Ressources prévues

Sous-programme 3. Bureaux extérieurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fonds du PNUCID				
Fonds à des fins générales				
Postes	13 985,3	7 887,7	132	23
Autres objets de dépense	1 348,0	-	-	-
Fonds à des fins spéciales	106 554,6	121 823,5	-	-

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	4 735,4	-	74
Autres objets de dépense	-	2 230,5	-	-
Total partiel, A	121 887,9	136 677,0	132	97
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale				
Fonds à des fins générales				
Postes	4 961,8	2 957,6	1	8
Autres objets de dépense	653,2	-	-	-
Fonds à des fins spéciales	17 489,9	34 611,2	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	1 578,5	-	24
Autres objets de dépense	-	743,5	-	-
Total partiel, B	23 104,9	39 890,8	1	32
C. Budget ordinaire				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
Total partiel, C	-	-	-	-
Total (A+B+C)	144 992,8	176 567,8	133	129

47. En 2008-2009, les traitements du personnel international des bureaux extérieurs de l'ONU DC seront financés par des ressources à des fins générales, alors que les dépenses locales, y compris les traitements du personnel local, seront financées par des fonds d'appui aux programmes et des contributions à des fins spéciales. Les ressources à des fins générales et celles d'appui aux programmes pour les opérations sur le terrain sont réparties entre les deux fonds de l'ONU DC selon le ratio 75/25 de partage des coûts expliqué à l'annexe II. Les ressources à des fins générales, d'un montant total de 10 845 300 dollars, financeront 31 postes de personnel international dans des bureaux extérieurs (huit D-1, douze P-5, six P-4 et cinq P-3). Cela représente une diminution nette de quatre postes, soit 1 124 000 dollars une fois prise en compte la hausse des coûts salariaux standard. Les changements prévus dans les postes d'administrateur des bureaux extérieurs comprennent notamment: a) la suppression d'un poste P-4 et d'un poste P-3 à la suite de la fermeture du Bureau régional de la Barbade en décembre 2006; b) la suppression d'un poste P-3 au Bureau de l'ONU DC pour la Colombie (gelé en 2006 pour réaliser des économies au titre des contributions à des fins générales); c) le transfert d'un poste P-4 du Bureau de l'ONU DC pour l'Iran au Siège de l'ONU DC (Service du partenariat dans le développement) et le transfert d'un poste P-5 provenant du Service du partenariat dans le développement; d) le déclassement d'un poste P-5 en P-4 au Bureau régional au Kenya en raison de la stagnation du volume des programmes; e) la suppression d'un poste P-4 au Bureau de l'ONU DC pour la République démocratique populaire lao (gelé en 2006 pour réaliser des économies au titre des contributions à des fins générales); f) le transfert d'un poste P-3 vacant du Bureau du Myanmar au Bureau régional au Mexique, qui a repris la

responsabilité de la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes suite à la fermeture du Bureau régional de la Barbade en décembre 2006; et g) le déclassement d'un poste D-1 en P-5 au Bureau de l'ONUDC pour le Pérou, destiné à refléter l'égalité entre les bureaux d'Amérique latine et des Caraïbes en termes de volume des programmes. La diminution globale de 10 103 000 dollars des ressources à des fins générales s'explique par la réduction de 1 124 000 dollars des coûts liés au personnel international et par le changement opéré en 2008-2009, qui consiste à financer les dépenses locales des bureaux extérieurs par des fonds d'appui aux programmes, conformément à la présentation du budget et aux changements de méthode décrits à l'annexe II. Cette diminution est partiellement compensée, en 2008-2009, par une allocation de 9 287 800 dollars consentie au titre de l'appui aux programmes. Il en résulte une diminution globale de 815 200 dollars du coût des opérations de l'ONUDC sur le terrain.

48. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour 2008-2009 se montent au total à 9 287 800 dollars, dont 6 313 800 destinés aux postes et 2 974 000 aux autres objets de dépense. Quatre-vingt-dix-huit postes de personnel local (27 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 71 postes d'agent local) sont inscrits au budget des bureaux extérieurs pour un montant total de 7 669 200 dollars. Toutefois, pour faire correspondre de manière plus équitable les projets à leur coût direct, les dépenses de personnel local des bureaux extérieurs, de 1 355 400 dollars environ, seront directement imputées, en 2008-2009, aux projets financés par des ressources à des fins spéciales et le montant imputé aux fonds d'appui aux programmes sera ramené à 6 313 800 dollars, ce qui représentera une réduction nette de 664 000 dollars par rapport au coût des postes d'agent local inscrits en 2006-2007, une fois prise en compte la hausse des coûts salariaux standard. Les changements touchant les postes d'agent local comprennent notamment: a) l'ajout d'un administrateur recruté sur le plan national au bureau de l'ONUDC pour l'Afghanistan, destiné à renforcer les capacités du programme et partiellement compensé par la suppression d'un poste d'agent local; b) la suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et de trois postes d'agent local suite à la fermeture du Bureau régional de la Barbade en décembre 2006; c) l'ajout, au Bureau régional de l'ONUDC pour le Brésil, d'un poste d'agent local destiné à renforcer les capacités du programme; d) la suppression, au bureau de l'ONUDC pour la Colombie, d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour réduire les coûts, ces fonctions étant redistribuées parmi le personnel de projet et la suppression étant compensée par l'ajout de deux postes d'agent local; et e) l'ajout, au bureau de l'ONUDC pour le Pérou et au Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique australe, d'un poste d'agent local supplémentaire destiné à renforcer la capacité des programmes.

49. Les ressources non affectées à des postes, d'un montant de 2 974 000 dollars, financeront les frais de voyage, les fournitures, le matériel et les autres frais de fonctionnement des bureaux extérieurs. Elles représentent, par rapport à l'exercice 2006-2007, une hausse globale de 972 800 dollars incluant une augmentation de 882 900 dollars opérée au titre des frais généraux de fonctionnement et couvrant les frais de communication, les frais de fonctionnement et les frais de location et d'entretien des bureaux extérieurs. Elles incluent également une hausse de 156 700 dollars des autres dépenses de personnel, qui permettra de financer du personnel temporaire pour augmenter les capacités d'appui pendant les périodes de pointe et de remplacer le personnel pendant les congés de longue durée, ainsi qu'une hausse de 210 000 des frais de voyage, de fournitures et d'accessoires, de mobilier et de matériel, et de représentation. Ces hausses sont compensées par une

réduction de 276 800 dollars des dépenses d'appui aux programmes, montant qui sera économisé en harmonisant les accords de service que l'ONUSDC a conclus avec le Programme des Nations Unies pour le développement avec ceux du Secrétariat de l'ONU.

VI. Appui aux programmes

50. La Division de la gestion appuie les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration ainsi que les sous-programmes de fond. Ses services sont répartis en six entités: le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service de la technologie de l'information, la Section de l'appui général, le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté. Le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté ne sont pas traités dans les sections ci-après, car ils font l'objet d'un exposé distinct aux sections 2 et 33, respectivement, du projet de budget-programme pour 2008-2009.

Tableau 13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif: fournir aux programmes de fond de l'ONUSDC des services d'appui efficaces dans les domaines de la gestion, de l'administration, des finances, des ressources humaines, de l'informatique et des autres aspects de l'infrastructure.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, des systèmes de gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la communication des informations et de la prise de décisions synthétique	a) Réduction plus importante des chevauchements et des doublons <i>Mesure des résultats:</i> nombre d'applications de gestion du flux de travail intégrées au Système intégré de gestion (SIG) et ayant plusieurs groupes d'utilisateurs répartis dans différents services 2004-2005: 29 2006-2007 (estimation): 46 2008-2009 (objectif): 55
b) Amélioration du suivi et du contrôle des ressources du budget-programme et des ressources extrabudgétaires	b) Réduction de l'écart entre les crédits et les dépenses extrabudgétaires <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: écart de 28 % 2006-2007 (estimation): écart de 22 % 2008-2009 (objectif): écart de 20 %
c) Amélioration de l'intégrité des données financières	c) Absence de conclusions notablement défavorables des commissaires aux comptes sur d'autres questions financières <i>Mesure des résultats</i> 2004-2005: aucune conclusion défavorable relative aux questions financières et application totale, au cours de l'exercice biennal suivant, des recommandations acceptées des commissaires aux comptes 2006-2007 (estimation): aucune conclusion défavorable relative aux questions financières et application totale, au cours de l'exercice biennal

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<p>suisant, des recommandations acceptées des commissaires aux comptes</p> <p>2008-2009 (objectif): aucune conclusion défavorable relative aux questions financières et application totale, au cours de l'exercice biennal suivant, des recommandations acceptées des commissaires aux comptes</p>
d) Plus grande polyvalence du personnel	<p>d) i) Augmentation de l'indice de mobilité du personnel</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>Fonctionnaires ayant fait preuve de mobilité:</p> <p>2004-2005: 25 %</p> <p>2006-2007 (estimation): 40 %</p> <p>2008-2009 (objectif): 60 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre moyen des formations et autres activités de perfectionnement suivies par un fonctionnaire</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>Nombre moyen de stages de formation suivis par un fonctionnaire:</p> <p>2004-2005: 3,3</p> <p>2006-2007 (estimation): 4</p> <p>2008-2009 (objectif): 5</p>
e) Amélioration de l'adéquation des initiatives faisant intervenir les technologies de l'information et de la communication aux objectifs opérationnels de l'Organisation	<p>e) Accroissement de la proportion des initiatives faisant intervenir les technologies de l'information et de la communication qui trouvent leur origine dans la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>Pourcentage des applications trouvant leur origine dans la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication</p> <p>2004-2005: sans objet</p> <p>2006-2007 (estimation): 10 %</p> <p>2008-2009 (objectif): 25 %</p>
f) Amélioration de la qualité et de la rapidité de l'acquisition de biens et de services	<p>f) i) Accroissement de la proportion de personnes interrogées se déclarant satisfaites des services d'achat</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>2004-2005: 77 %</p> <p>2006-2007 (estimation): 80 %</p> <p>2008-2009 (objectif): 80 %</p> <p>ii) Réduction du temps nécessaire pour donner suite aux demandes d'achat</p> <p><i>Mesure des résultats</i></p> <p>Délai de traitement des demandes d'achat</p> <p>2004-2005: 10 jours</p> <p>2006-2007 (estimation): 9 jours</p> <p>2008-2009 (objectif): 9 jours</p>

Facteurs externes

51. Le sous-programme aboutira aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si:

- a) Les directives et les procédures qui régissent les services d'appui commun sont cohérentes;
- b) Les partenaires opérationnels coopèrent en communiquant dans les délais impartis des rapports financiers précis;
- c) Les meilleures conditions de travail offertes par d'autres organismes des Nations Unies n'empêchent pas de retenir le personnel en poste dans les lieux d'affectation difficiles de l'ONUSC; et
- d) L'évolution de la technologie et les faits qui se produiront dans les industries connexes n'ont pas d'effet négatif sur la portée des services fournis.

Produits

52. Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants:

Services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

a) Planification des programmes, budget et comptabilité: établissement du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 (1 cadre stratégique, 1 budget et 2 rapports d'exécution); établissement de projets d'états d'incidences sur les budgets-programmes à soumettre à l'approbation du Siège et fourniture de services connexes aux comités techniques du Conseil économique et social et à d'autres organes; établissement du budget consolidé de l'ONUSC pour l'exercice 2010-2011; examen et approbation des accords de financement, établissement des rapports financiers présentés aux pays donateurs, conformément aux accords; examen des politiques comptables de l'ONUSC/ONUSC et établissement des comptes pour l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public; comptabilité, états de paie, ordonnancement des paiements, décaissements et gestion de la trésorerie; élaboration des réponses de l'Administration et suivi des mesures prises pour donner suite aux rapports des différents organes de contrôle, tels que le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection; formation et orientation relatives aux questions budgétaires et financières, établissement de procédures, suivi et répartition des dépenses et tenue à jour des statistiques concernant les vacances de postes; et gestion des ressources extrabudgétaires, en particulier en ce qui concerne les projets de coopération technique, y compris l'examen des documents de projet, l'ouverture de crédits, le suivi de l'exécution des dépenses, et l'établissement de rapports financiers;

b) Gestion des ressources humaines:

i) Appui fonctionnel et sous forme de services de secrétariat aux organes centraux de contrôle du système de sélection du personnel à l'ONUSC; sélection de candidats pour les postes vacants; fourniture, aux dirigeants, de conseils sur les questions de sélection et d'affectation; et organisation de tests en vue de recruter des agents des services généraux;

ii) Exécution de programmes d'orientation, de formation et de perfectionnement du personnel dans le cadre des programmes centraux de

formation du Secrétariat; exécution de programmes d'aide à l'organisation des carrières, y compris des programmes visant à encourager la mobilité et à appuyer le suivi du comportement professionnel; application des mécanismes de mobilité, y compris par l'organisation de réunions d'information et de stages de formation spécialisés; application du programme de planification des réaffectations des administrateurs des classes de début; assistance aux cadres et au personnel pour le suivi du comportement professionnel et, notamment, contrôle de l'application du système de notation et organisation de programmes connexes de formation et de services consultatifs; et fourniture de services d'orientation au personnel concernant un large éventail de questions;

iii) Fourniture, aux dirigeants, de conseils sur la formulation, la révision et l'application des politiques et des règles relatives au personnel; conseils juridiques et interprétations faisant autorité concernant le Statut et le Règlement du personnel; établissement et présentation d'une réponse aux recours introduits devant la Commission paritaire de recours et représentation du Secrétaire général lors des audiences; examen des affaires disciplinaires soumises au Bureau de la gestion des ressources humaines; établissement des chefs d'accusation et garanties d'une procédure régulière; et établissement et soumission d'exposés écrits au Comité paritaire de discipline et représentation du Secrétaire général lors des audiences du Comité;

c) Services relatifs aux technologies de l'information et de la communication: appui aux applications existantes, y compris la conception, l'application et l'ordonnancement des tâches informatisées, telles que les systèmes de planification des ressources de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC (SIG et système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi)), et des programmes de fond spécialisés (système national et système international de contrôle des drogues, par exemple); conception et maintenance, en coopération avec le siège, d'éléments d'infrastructure, d'applications et de procédures informatiques qui permettent d'assurer, par la reprise après un sinistre et la continuité de l'activité, un niveau élevé de disponibilité des applications et des données; appui aux utilisateurs pour la bonne utilisation des ordinateurs grâce à la fourniture de services d'assistance et à la formation du personnel; renforcement des services fournis aux bureaux extérieurs de l'ONUDC pour faire en sorte que le personnel de ces bureaux ait accès au même niveau de services et de fonctions que les fonctionnaires en poste à Vienne; gestion des services de télécommunications (standard, téléphone, téléphone portable, téléphone par satellite, vidéoconférence et services intégrés de messagerie, services de télécopie, courrier électronique, SMS et boîte vocale sur Internet, connexion sans fil aux assistants personnels, ordinateurs de bureau et ordinateurs portables); services de gestion, d'appui et de renforcement portant sur tous les systèmes de sécurité qui font appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris les systèmes de contrôle et de surveillance des personnes et des véhicules; mise à niveau de tous les systèmes de connectivité et de données, y compris le réseau local, le réseau étendu, le réseau de stockage, le réseau éloigné et les liaisons Internet; et fourniture d'une gamme complète de services d'accès à distance aux fonctionnaires travaillant hors des locaux, qu'ils soient en mission ou travaillent hors site ou à domicile;

d) Autres services d'appui: répartition et aménagement des locaux et coordination des services de gestion des bâtiments; gestion des stocks et des biens; administration du garage; délivrance de laissez-passer et autres documents de voyage; organisation des voyages officiels, expédition des biens et effets personnels

des fonctionnaires depuis et vers différents endroits du monde, souscription des polices d'assurance connexes; exploitation et entretien des équipements de transport; services de courrier et valise diplomatique; enregistrement et archivage des dossiers; et gestion des activités commerciales à Vienne. Passation des marchés de biens et de services pour les activités de l'ONUDC au siège et dans les bureaux extérieurs, y compris l'établissement et l'émission des appels d'offres; la présentation des dossiers au Comité des marchés, le suivi des procédures de passation de marché au siège et dans les bureaux extérieurs, la passation des ordres d'achat et des marchés et la négociation et l'exécution des contrats de fourniture de biens et de services, et la mise en place d'autres moyens novateurs permettant d'améliorer l'efficacité et la capacité de la procédure d'achat, tant au siège que dans les bureaux extérieurs.

Tableau 14:

Ressources prévues: Appui aux programmes^a

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
A. Fonds du PNUCID				
Fonds à des fins générales				
Postes	4 629,1	1 378,5	23	8
Autres objets de dépense	3 889,3	841,2	-	-
Fonds à des fins spéciales	917,4	-	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	5 869,8	-	30
Autres objets de dépense	-	740,9	-	-
Total partiel, A	9 435,9	8 830,4	23	38
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale				
Fonds à des fins générales				
Postes	723,5	420,0	8	2
Autres objets de dépense	591,2	319,9	-	-
Fonds à des fins spéciales	5 988,5	4 433,4	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	1 788,6	-	9
Autres objets de dépense	-	414,9	-	-
Total partiel, B	7 303,2	7 376,9	8	11
C. Budget ordinaire				
Postes	17 128,2	18 027,9	91	91
Autres objets de dépense	19 184,2	19 556,6	-	-
Total partiel, C	36 312,4	37 584,5	91	91
Total (A+B+C)	53 051,4	53 791,8	122	140

53. En 2008-2009, le Fonds du PNUCID et le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale alloueront à la Division de la gestion des

^a Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, il n'a été fait, pour le Fonds du PNUCID, aucune distinction entre les fonds à des fins générales et ceux d'appui aux programmes. À des fins de comparaison, par conséquent, les ressources du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale affectées à l'appui aux programmes en 2006-2007 ont été intégrées aux fonds à des fins générales.

fonds d'appui aux programmes. Ces fonds financeront toutes les dépenses connexes sauf celles qui ont trait à ProFi et aux services d'appui partagés et celles relatives aux commissaires aux comptes et à la vérification interne, qui resteront financées par des fonds à des fins générales. Les ressources à des fins générales et celles d'appui aux programmes sont allouées selon un ratio 75/25 de partage des coûts, expliqué à l'annexe II. Le montant total prévu à des fins générales, qui s'élève à 2 959 600 dollars, correspond à 10 postes ProFi (un P3, un GS (1^{re} C) et huit GS (AC)), ainsi qu'à d'autres objets de dépense – personnel temporaire, services contractuels, frais de voyage du personnel, communications, fournitures, mobilier et matériel, et autres frais généraux de fonctionnement. La diminution nette de 6 873 500 dollars des ressources à des fins générales s'explique principalement par le fait que la plupart des dépenses d'appui de la Division seront désormais financées par des fonds d'appui aux programmes et non plus par des fonds à des fins générales (comme expliqué à l'annexe II); elle est compensée par une allocation de 8 814 200 dollars consentie au titre de l'appui aux programmes. L'augmentation du montant global des ressources affectées à des fins générales et à l'appui aux programmes pour la Division de la gestion en 2008-2009 est de 1 940 700 dollars.

54. Le montant total prévu pour l'appui aux programmes de la Division de la gestion pour 2008-2009, qui s'élève à 8 814 200 dollars, correspond à 20 postes au Service de la gestion des ressources financières (un D1, un P4, un P3, trois GS (1^{re} C) et quatorze GS (AC)), huit postes au Service de la gestion des ressources humaines (un P4 et sept GS (AC)), sept postes au Service de la technologie de l'information (un D1, un P4, un GS (1^{re} C) et quatre GS (AC)) et quatre postes à la Section de l'appui général (4 GS (AC)), ainsi qu'à d'autres objets de dépense – personnel temporaire, services contractuels, dépenses d'appui informatique pour les ordinateurs de bureau utilisés par les fonctionnaires de l'ONU DC et financés par des ressources extrabudgétaires, frais de voyage et formation du personnel, mobilier et matériel et autres frais généraux de fonctionnement.

55. L'augmentation nette de 1 940 700 dollars des ressources à des fins générales et d'appui aux programmes se décompose comme suit:

a) Augmentation de 4 104 300 dollars des ressources destinées aux postes. Bien qu'il ne soit pas proposé d'augmenter le nombre de postes ni d'en reclasser, 15 postes temporaires GS (AC) correspondant à des fonctions continues seront convertis en postes permanents en 2008-2009 pour se conformer aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le recours à du personnel temporaire pour certains emplois et à la pratique budgétaire approuvée (voir A/54/7/Add.5, par. 38). Cette augmentation s'explique par les éléments suivants: i) augmentation de 2 460 000 dollars due à la conversion de 15 postes temporaires GS (AC) en postes permanents; ii) financement total, en 2008-2009, de six postes informatiques et ProFi (un GS (1^{re} C) et cinq GS (AC)) qui étaient, en 2006-2007, partiellement financés par des fonds à des fins spéciales) (1 050 500 dollars); iii) autres augmentations dues notamment au retour de fonctionnaires rémunérés par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et par d'autres programmes de durée limitée (246 000 dollars); et iv) augmentations des coûts salariaux standard pour 2008-2009 (347 800 dollars). L'augmentation des dépenses relatives aux postes étant compensée en partie par une diminution des ressources nécessaires au personnel temporaire (2 324 500 dollars), l'augmentation nette des dépenses de personnel s'élève à 1 779 800 dollars.

b) Diminution de 2 163 600 dollars des autres dépenses due à la combinaison des éléments suivants: i) diminution de 2 324 100 dollars des dépenses relatives au personnel temporaire et d'autres dépenses de personnel en raison de la conversion de postes temporaires en postes permanents comme indiqué ci-avant; ii) augmentation de 129 900 dollars des services contractuels de maintenance du matériel de bureautique de l'ONU DC à Vienne et des bureaux extérieurs, de formation, d'imprimerie et de vérification externe des comptes; et iii) augmentation de 30 600 dollars des frais de voyage, des frais généraux et des frais de fournitures, d'accessoires, de mobilier et de matériel.

56. Les ressources demandées au titre du budget ordinaire, soit 1 030 500 dollars, relèvent de l'appui aux programmes prévu à la section 16 du projet de budget-programme pour 2008-2009. Elles doivent répondre aux besoins informatiques de l'ONU DC, notamment en conception de systèmes spécialisés relatifs aux activités de fond, en services de maintenance et d'appui technique des postes de travail et des réseaux et en achats de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements). Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne figurent à la section 28F du projet de budget-programme pour 2008-2009. Le montant demandé, qui s'élève à 36 554 000 dollars, servira à financer 91 postes, ainsi que d'autres dépenses telles que le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement, le mobilier et le matériel, et les subventions et contributions. On notera que la Division de la gestion apporte un appui administratif non seulement à l'ONU DC, mais aussi à d'autres bureaux de l'Organisation des Nations Unies sis à Vienne, parmi lesquels le Bureau des affaires spatiales, le Service du droit commercial international, le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le Service d'information des Nations Unies et le Bureau des services de contrôle interne. Elle appuie également, dans une certaine mesure, à titre de service commun remboursable, les autres institutions internationales sises au Centre international de Vienne, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

VII. Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

57. Le tableau 15 présente un récapitulatif de la situation financière du Fonds du PNUCID. À compter de l'exercice 2008-2009, les ressources à des fins générales ne seront plus groupées avec celles d'appui aux programmes issues de fonds à des fins spéciales. Les recettes à des fins générales diminueront de 0,7 million de dollars (2 %), passant de 29,7 millions de dollars en 2006-2007 à 29 millions en 2008-2009. Une baisse des recettes diverses et des intérêts créditeurs, qui incluaient en 2006-2007 des gains de change inattendus et des taux d'intérêts plus élevés, explique cette diminution; elle sera compensée par une légère augmentation des contributions. On prévoit une augmentation de 2,5 millions de dollars (16 %) des recettes perçues au titre de l'appui aux programmes, qui passeront de 16,1 millions de dollars en 2006-2007 à 18,6 millions en 2008-2009, principalement en raison d'une augmentation attendue de 17,3 millions de dollars (12 %) des dépenses

financées par les contributions à des fins spéciales, qui passeront de 144,8 millions de dollars en 2006-2007 à 162,1 millions en 2008-2009. L'ONUSIDA devrait bénéficier, pour l'appui aux programmes, de ressources supplémentaires grâce à l'intégration des accords de service qu'il a conclus avec le PNUD avec ceux du Secrétariat de l'ONU.

58. Les dépenses à des fins générales et d'appui aux programmes diminueront, au total, de 4,6 millions de dollars (10 %), passant de 44,4 millions en 2006-2007 à 39,8 millions en 2008-2009. Tandis que la base de coûts en 2008-2009 bénéficie encore de certaines mesures d'économie, notamment du gel en 2006-2007 des postes qu'il est proposé de supprimer en 2008-2009, cette diminution s'explique principalement par le fait qu'à partir de l'exercice 2008-2009, les dépenses à des fins générales de l'ONUSIDA seront réparties entre ses deux fonds selon la part que l'on estime qu'elles représentent dans l'ensemble des projets à des fins spéciales, soit un ratio 75/25. Grâce à la réduction des dépenses imputées au Fonds du PNUCID à des fins générales, le solde de ce fonds devrait augmenter de 8,4 millions de dollars, passant de 5,4 millions fin 2007 à 13,8 millions fin 2009. Compte tenu de cette augmentation probable, l'ONUSIDA prévoit d'affecter 3,8 millions de dollars au paiement des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite relevant du Fonds du PNUCID et pour lesquelles il n'y aurait pas encore de financement. Le total des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite figurant dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du Fonds du PNUCID s'élève à 18,4 millions de dollars, montant qui inclut les primes de rapatriement comptabilisées d'avance. La réserve mise en place à cette fin (voir A/61/5/Add.9) ne permettant de payer que 12 de ces 18,4 millions, elle a été réévaluée en conséquence. Les primes de rapatriement comptabilisées d'avance permettront d'obtenir, pour le paiement de ces prestations, 2,6 millions de dollars supplémentaires. Afin d'assurer le flux de trésorerie nécessaire au paiement de ces prestations pendant l'exercice, les 3,8 millions de dollars restants seront débloqués en deux versements annuels égaux. Grâce à ces ajustements, l'ONUSIDA sera l'une des premières entités des Nations Unies à couvrir toutes ses prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

59. En 2008-2009, il sera mis de côté, sur le solde des fonds d'appui aux programmes, à titre de réserve opérationnelle, 1,9 million de dollars supplémentaires. Cet ajustement garantira la conformité à l'instruction administrative ST/AI/286, qui prévoit que 20 % du montant annuel estimé des recettes perçues pour l'appui aux programmes doivent être mis de côté pour disposer d'une protection contre les cas imprévus d'inexécution, d'inflation et de fluctuation des taux de change ou pour éteindre les obligations juridiques que créerait l'interruption subite d'activités financées par des ressources extrabudgétaires. On notera que toutes ces projections partent du principe qu'il n'y aura aucun changement imprévu des dépenses ni aucune nouvelle baisse des contributions à des fins générales, et que l'exécution des programmes continuera de progresser.

60. Les recettes à des fins spéciales, qui ont augmenté de 12,5 millions de dollars (10 %) pour s'établir à 132,9 millions de dollars en 2006-2007 contre 120,4 millions en 2004-2005, devraient encore augmenter de 13,1 millions (10 %) en 2008-2009 pour atteindre 146 millions de dollars. La plupart de ces augmentations devraient venir des contributions versées par le Brésil, le Mexique et l'ONUSIDA au titre de la participation aux coûts. Les Pays-Bas ont également promis une importante contribution pour l'Europe centrale et orientale, et la Commission européenne

fournit un appui financier en constante augmentation pour un large éventail de projets. L'exécution des programmes du Fonds du PNUCID a progressé de 19 % en 2004-2005 et devrait encore augmenter de 19 % en 2006-2007. En 2008-2009, elle devrait progresser de 12 %. En raison de cette augmentation l'ONUDC prévoit de ramener le solde de trésorerie à des fins spéciales, qui s'élevait à 43,5 millions de dollars à la fin de l'année 2007, à 27,4 millions de dollars à la fin de l'année 2009.

Tableau 15
Programme de lutte contre les drogues: état financier récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2006-2007 et 2008-2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget révisé 2006-2007</i>			<i>Budget initial 2008-2009</i>				
	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>
	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c=a+b</i>	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d=b+c</i>	<i>e=a+d</i>
I. Financement								
A. Liquidités au début de l'exercice	55 409	6 421	61 830	43 496	5 420	2 422	7 842	51 338
Total, A	55 409	6 421	61 830	43 496	5 420	2 422	7 842	51 338
. Recettes								
Contributions versées par les États Membres	107 162	23 219	130 381	111 500	23 600	-	23 600	135 100
Participation aux coûts versée par les États Membres	22 816	-	22 816	41 596	-	-	-	41 596
Contributions versées par d'autres organismes publics	2 739	-	2 739	900	-	-	-	900
Contributions versées par des organisations internationales	11 632	-	11 632	7 254	-	-	-	7 254
Dons publics	565	-	565	550	-	-	-	550
Intérêts	2 269	5 433	7 702	2 500	5 200	-	5 200	7 700
Recettes accessoires	1 817	1 051	2 868	250	250	-	250	500
Total des recettes	149 000	29 703	178 703	164 550	29 050	-	29 050	193 600
Ajustement au titre de l'appui aux programmes	(16 086)	16 086	-	(18 553)	(272)	18 825	18 553	-
Total, B	132 914	45 789	178 703	145 997	28 778	18 825	47 603	193 600
Total, I (A+B)	188 323	52 210	240 533	189 493	34 198	21 247	55 445	244 938
II. Dépenses								
Direction exécutive et administration	-	1 202	1 202	1 493	1 669	-	1 669	3 162
Division des traités	3 176	24	3 200	3 287	-	-	-	3 287
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	6 764	7 379	14 143	6 963	6 202	-	6 202	13 165
Division des opérations								
- Siège	27 415	9 034	36 449	28 485	2 456	4 989	7 445	35 930
- Bureaux extérieurs	106 555	15 333	121 888	121 823	7 887	6 966	14 853	136 676
Division de la gestion	917	8 519	9 436	-	2 220	6 611	8 831	8 831
Agents d'exécution externes	-	2 877	2 877	-	-	798	798	798
Total, II	144 827	44 368	189 195	162 051	20 434	19 364	39 798	201 849
III. Liquidités (I-II)								
Transfert vers la réserve opérationnelle						(1 883)	(1 883)	(1 883)
Transfert destiné à financer les dépenses liées à la cessation de service et aux retraites					(3 756)	-	(3 756)	(3 756)
Solde à la fin de l'exercice	43 496	7 842	51 338	27 442	10 008	-	10 008	37 450
Solde au début de l'exercice		12 000	12 000					
Transfert destiné à financer les dépenses liées à la cessation de service et aux retraites		(12 000)	(12 000)					
Transfert du solde de trésorerie						1 883	1 883	1 883
Solde à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	1 883	1 883	1 883

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

61. On trouvera au tableau 16 un aperçu de la situation financière du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. En 2008-2009, de même que pour le Fonds du PNUCID, les ressources à des fins générales du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale n'apparaîtront plus groupées avec celles d'appui aux programmes prélevées sur les fonds à des fins spéciales.

62. En 2008-2009, les recettes à des fins générales diminueront de 0,4 million de dollars (10 %), passant à 3,7 millions de dollars contre 4,1 millions en 2006-2007. Cette diminution s'explique par une baisse des intérêts créditeurs, qui entraînera une baisse des liquidités. Les recettes d'appui aux programmes devraient augmenter de 1,6 million de dollars (27 %), passant de 6 millions de dollars en 2006-2007 à 7,6 millions en 2008-2009, principalement en raison de l'augmentation prévue de 14,2 millions de dollars (22 %) des dépenses à des fins spéciales, qui passeront de 65 millions de dollars en 2006-2007 à 79,2 millions en 2008-2009. L'ONUDC devrait bénéficier, pour l'appui aux programmes, de ressources supplémentaires grâce à l'intégration des accords de service qu'il a conclus avec le PNUD avec ceux du Secrétariat de l'ONU.

63. Le montant total des dépenses à des fins générales et d'appui aux programmes devrait augmenter de 3,9 millions de dollars (40 %), passant de 9,8 millions de dollars en 2006-2007 à 13,7 millions en 2008-2009 (6,4 millions de dollars pour les dépenses à des fins générales et 7,3 millions pour les dépenses d'appui aux programmes). Tandis qu'en 2008-2009, la base de coûts bénéficie encore de certaines mesures d'économie, notamment du gel, en 2006-2007, des postes qu'il est proposé de supprimer en 2008-2009, cette augmentation s'explique principalement par le fait qu'à partir de l'exercice 2008-2009 le Fonds devra financer 25 % de l'ensemble du budget à des fins générales de l'ONUDC, contre seulement 25 % des dépenses de ses bureaux extérieurs en 2006-2007. Comme expliqué plus haut, ce pourcentage est déterminé par la part qu'occupe le Fonds dans l'ensemble des projets à des fins spéciales de l'ONUDC. Le fait de financer 25 % de toutes les dépenses à des fins générales fera diminuer de 2,8 millions de dollars le solde du Fonds, qui passera de 4 millions de dollars à la fin de l'année 2007 à 1,2 million à la fin de 2009. Il est évident que cette situation n'est pas viable. Étant donné qu'il s'agit du premier budget présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale depuis l'adoption de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale, on espère que les États Membres et les autres donateurs assumeront leur part de responsabilité et financeront ce budget en apportant le complément nécessaire de 2,8 millions de dollars sous forme de contributions à des fins générales.

64. S'il n'est pas apporté un supplément de contributions à des fins générales pour financer les besoins prévus, qui s'élèvent à 6,4 millions de dollars, l'ONUDC devra mettre en place d'importantes mesures de réduction des coûts au cours de l'exercice 2008-2009 pour assurer la solvabilité du Fonds pour la prévention du crime et la justice pénale. Ces mesures auront des incidences sur la capacité de l'ONUDC à appuyer les activités à des fins spéciales du Fonds. Il est à noter qu'actuellement, le Fonds dépend, pour près de 50 % de ses recettes à des fins générales, d'un seul donateur.

Tableau 16
Programme de lutte contre la criminalité: état financier récapitulatif du Fonds pour la prévention du crime et la justice pénale, 2006-2007 et 2008-2009
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget révisé 2006-2007			Budget initial 2008-2009				
	Fonds à des fins spéciales ^a	Fonds à des fins générales	Total	Fonds à des fins spéciales ^a	Fonds à des fins générales	Dépenses d'appui aux programmes	Total partiel	Total
	a	b	c=a+b	d	e	f	g=e+f	h=d+g
I. Financement								
A. Liquidités au début de l'exercice	53 449	5 302	58 751	61 577	3 957	440	4 397	65 974
Total, A	53 449	5 302	58 751	61 577	3 957	440	4 397	65 974
B. Recettes								
Contributions	66 365	3 103	69 468	60 839	3 050	-	3 050	63 889
Participation aux coûts	3 627	-	3 627	2 704	-	-	-	2 704
Contributions versées par des organisations internationales	1 792	-	1 792	750	-	-	-	750
Dons publics	1 179	-	1 179	507	-	-	-	507
Intérêts	4 052	800	4 852	5 200	500	-	500	5 700
Recettes accessoires	3 016	163	3 179	2 300	150	-	150	2 450
Total des recettes	80 031	4 066	84 097	72 300	3 700	-	3 700	76 000
Ajustement au titre de l'appui aux programmes	(5 962)	5 962	-	(7 584)	-	7 584	7 584	-
Total, B	74 069	10 028	84 097	64 716	3 700	7 584	11 284	76 000
Total, I (A+B)	127 518	15 330	142 848	126 293	7 657	8 024	15 681	141 974
II. Dépenses								
Direction exécutive et administration	-	-	-	-	556	-	556	556
Division des traités	19 523	69	19 592	20 765	-	-	-	20 765
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	1 291	630	1 921	1 489	1 855	-	1 855	3 344
Division des opérations								
- Siège	20 662	878	21 540	17 947	328	2 178	2 506	20 453
- Bureaux extérieurs	17 490	5 616	23 106	34 611	2 958	2 322	5 280	39 891
Division de la gestion	5 988	1 315	7 303	4 433	740	2 204	2 944	7 377
Agents d'exécution externes	-	1 245	1 245	-	-	571	571	571
Total, II (A+B)	64 955	9 752	74 707	79 245	6 437	7 275	13 712	92 957
III. Liquidités (I-II)	62 563	5 578	68 141	47 048	1 220	749	1 969	49 017
Transfert vers la réserve opérationnelle	-	-	-	-	-	(749)	(749)	(749)
Transfert destiné à financer les dépenses liées à la cessation de service et aux retraites	(986)	(1 181)	(2 167)	-	-	-	-	-
Liquidités à la fin de l'exercice	61 577	4 397	65 974	47 048	1 220	-	1 220	48 268
IV. Réserve opérationnelle								
Solde au début de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert du solde de trésorerie	-	-	-	-	-	749	749	749
Solde à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	749	749	749

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

65. Le total des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite qui figure dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds est de 2,5 millions de dollars, y compris les primes de rapatriement comptabilisées d'avance, estimées à 0,3 million de dollars. Les 2,2 millions de dollars restants ont été approvisionnés, en 2006-2007, par un transfert de 1,2 million de dollars provenant du solde des fonds à des fins générales et de 1 million de dollars provenant du solde des fonds à des fins spéciales (relatifs à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice). Aucun autre ajustement de solde n'est nécessaire à cet égard, les prestations dues par le Fonds à la cessation de service ou après le départ à la retraite étant ainsi totalement financées. En 2008-2009, il sera mis de côté, à titre de réserve opérationnelle, 0,7 million de dollars sur le solde des fonds d'appui aux programmes.

66. En 2006-2007, les recettes à des fins spéciales ont augmenté de 18,5 millions de dollars (33 %), s'établissant à 74,1 millions de dollars contre 55,6 millions en 2004-2005. En 2008-2009, cependant, elles devraient diminuer de 9,4 millions de dollars (13 %) pour s'établir à 64,7 millions de dollars. Sur les 18,5 millions de dollars d'augmentation enregistrés en 2006-2007, 15 millions concernaient une contribution de projet unique. Il n'a pas été envisagé, pour 2008-2009, de recevoir une contribution de même ampleur. L'exécution des projets a progressé de 182 % en 2004-2005, progression qui devrait encore atteindre 122 % en 2006-2007. Ces améliorations s'étant opérées d'un point de départ relativement faible, la progression projetée en 2008-2009 est plus modeste, de 22 %. Ce relèvement du taux d'exécution des projets réduira le montant des liquidités à des fins spéciales, qui passera de 61,5 millions de dollars fin 2007 à 47 millions fin 2009.

Annexe I

Allocation des contributions volontaires à des fins spéciales

1. On prévoit que le programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales augmentera de 31,5 millions de dollars (15 %), passant de 209,8 millions en 2006-2007 à 241,3 millions en 2008-2009. Le tableau ci-après montre la ventilation par thème pour chaque sous-programme ainsi que par région. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) ayant demandé que l'ONU DC suive attentivement l'évolution géographique des besoins (voir E/CN.7/2005/9), les données ci-après sont présentées par région et par thème.

A. Allocation par région

2. En *Afrique et au Moyen-Orient*, selon les prévisions actuelles, le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues diminuera de 1 million de dollars (9 %), passant de 10,9 millions en 2006-2007 à 9,9 millions en 2008-2009. Cela ne veut pas dire que l'ONU DC entend réduire ses activités dans cette région ni dans aucune autre, d'ailleurs. Si le développement constaté dans le passé se poursuit et si des financements supplémentaires sont obtenus, il se pourrait que le volume du programme atteigne 16,2 millions de dollars en 2008-2009. Quant au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, on prévoit qu'il augmentera de 6,9 millions de dollars (41 %), passant de 16,9 millions en 2006-2007 à 23,8 millions en 2008-2009. Sur ces 23,8 millions de dollars, 14,4 millions (61 %) concernent un vaste projet de prévention de la corruption mis en œuvre actuellement au Nigéria. D'autres projets importants et nouveaux sont prévus, en ce qui concerne les systèmes de justice pénale, pour soutenir le plan d'action de la Commission de l'Union africaine contre les drogues et le crime dans les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans les pays sortant d'un conflit et au Moyen-Orient. On prévoit aussi des augmentations au titre de la coopération internationale dans le domaine de la justice pénale, notamment pour les activités de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Des fonds supplémentaires devraient être apportés par la Commission européenne, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine et d'autres donateurs. Les activités spéciales de l'ONU DC consisteront aussi à définir, à l'échelle du continent, une vaste stratégie de création de services de laboratoire viables et intégrés pour l'analyse des drogues et d'autres analyses scientifiques.

Programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales

	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale			Total Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime		
	2006-2007	2008-2009	Variation en %	2006-2007	2008-2009	Variation en %	2006-2007	2008-2009	Variation en %
	a	b	(b-a)/a	c	d	(d-c)/c	e=a+c	f=b+d	(f-e)/e
A. Par thème									
1. État de droit									
a) Ratification et application des conventions et protocoles	3 253	2 442	-25	3 167	3 836	21	6 420	6 278	-2
b) Coopération internationale en matière de justice pénale ^a	38 647	45 804	19	16 357	16 869	3	55 004	62 673	14
c) Systèmes de justice pénale: plus accessibles, responsables et efficaces	1 066	888	-17	5 164	7 572	47	6 230	8 460	36
d) Prévention du terrorisme	-	-	-	9 301	9 256	0	9 301	9 256	0
Sous-total, A.1	42 966	49 134	14	33 989	37 533	10	76 955	86 667	13
2. Analyse des politiques et des tendances									
a) Analyse des menaces et des risques	7 866	7 963	1	1 205	2 090	73	9 071	10 053	11
b) Capacités scientifiques et médico-légales	7 087	8 891	25	-	-	-	7 087	8 891	25
Sous-total, A.2	14 953	16 854	13	1 205	2 090	73	16 158	18 944	17
3. Prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif									
a) Prévention axée sur la collectivité	13 407	14 561	9	5 516	3 867	-30	18 923	18 428	-3
b) Prévention de la corruption	-	-	-	14 751	26 250	78	14 751	26 250	78
c) Prévention et prise en charge du VIH/sida	45 110	52 665	17	-	300	-	45 110	52 965	17
d) Développement alternatif	22 161	20 411	-8	-	-	-	22 161	20 411	-8
e) Traitement et réadaptation des toxicomanes	4 403	4 573	4	-	-	-	4 403	4 573	4
f) Réforme de l'administration pénitentiaire	-	-	-	5 760	4 409	-23	5 760	4 409	-23
g) Justice pour mineurs	5	200	100-	2 783	3 194	15	2 788	3 394	22
h) Assistance aux victimes	65	-	-100	721	738	2	786	738	-6
Sous-total, A.3	85 151	92 410	9	29 531	38 758	31	114 682	131 168	14
4. Appui aux programmes	1 757	3 653	100-	230	864	100-	1 987	4 517	100-
Total, A (A.1+A.2+A.3)	144 827	162 051	12	64 955	79 245	22	209 782	241 296	15
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	10 942	9 922	-9	16 907	23 766	41	27 849	33 688	21
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	21 574	23 407	8	2 721	2 862	5	24 295	26 269	8
Asie de l'Ouest et Asie centrale	34 075	43 201	27	11 298	11 208	-1	45 373	54 409	20
Europe centrale et Europe orientale	8 109	9 700	20	1 394	1 437	3	9 503	11 137	17
Amérique latine et Caraïbes	45 753	49 207	8	1 781	4 414	100-	47 534	53 621	13
Échelle mondiale	24 374	26 614	9	30 854	35 556	15	55 228	62 170	13
Total, B	144 827	162 051	12	64 955	79 244	22	209 782	241 295	15

^a Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

3. En *Asie de l'Est, en Asie du Sud et dans le Pacifique*, on prévoit une augmentation de 1,8 million de dollars (8 %) du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui passera de 21,6 millions en 2006-2007 à 23,4 millions en 2008-2009. On prévoit que les activités relatives aux projets se développeront en Asie du Sud, notamment dans le domaine de la prévention et de la prise en charge du VIH/sida. Au Myanmar, selon les prévisions, le portefeuille de projets augmentera de 7 % en raison du développement des activités de prévention et de prise en charge du VIH/sida. On prévoit que les activités relatives aux projets au Viet Nam et celles qui relèvent du Centre régional de l'ONUSUD pour l'Asie de l'Est et le Pacifique à Bangkok diminueront respectivement de 15 et 27 %. Ces diminutions se produiront dans le domaine du traitement et de la réadaptation des toxicomanes, d'importants projets prenant fin en 2007. Des fonds supplémentaires devraient être apportés par la Commission européenne, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et d'autres donateurs. On prévoit que les activités financées par le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale augmenteront de 0,2 million de dollars (5 %), passant de 2,7 millions de dollars en 2006-2007 à 2,9 millions en 2008-2009. Si des financements se concrétisent à l'appui d'autres projets de lutte contre le crime qui sont encore à l'état d'ébauche, une augmentation plus importante n'est pas à exclure.

4. En *Asie de l'Ouest et en Asie centrale*, on prévoit que de nouveaux partenariats, notamment avec la Banque mondiale, la Commission européenne, le Fonds de l'OPEP pour le développement international et des donateurs bilatéraux entraîneront une augmentation de 9,1 millions de dollars (27 %) du budget des activités financées par le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui passera de 34,1 millions en 2006-2007 à 43,2 millions en 2008-2009. Les programmes qui concernent l'Afghanistan et l'Asie centrale connaîtront une légère augmentation, tandis que les portefeuilles de projets au Pakistan et en République islamique d'Iran augmenteront, selon les prévisions, de plus de 100 %. Des projets de coopération internationale ayant trait à la justice pénale, en particulier en Afghanistan, au Pakistan et en République islamique d'Iran, s'emploieront à renforcer, dans le cadre du Pacte de Paris, les contrôles aux frontières, la surveillance des principales voies maritimes du trafic et le contrôle des précurseurs. Les projets de prévention axée sur la collectivité mis en œuvre dans la région vont se développer pour englober la prévention et la prise en charge du VIH/sida. En Afghanistan, on introduira le développement alternatif dans les provinces qui parviennent à réduire ou à éradiquer de manière importante la culture du pavot à opium. On envisage d'accroître, dans ce pays, les moyens scientifiques permettant de surveiller la production d'opium. Pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, on prévoit, pour la période 2008-2009, une légère diminution de 0,1 million de dollars (1 %) liée, principalement, à l'achèvement prévu d'un important projet de réforme du système carcéral en Afghanistan.

5. En *Europe centrale et en Europe orientale*, on prévoit une augmentation de 1,6 million de dollars (20 %) du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui passera de 8,1 millions en 2006-2007 à 9,7 millions en 2008-2009. Cette progression s'explique par l'important développement des activités de prévention et de prise en charge du VIH/sida que financent les Pays-Bas et la Commission européenne. Dans le domaine de la coopération internationale en matière de justice pénale, des projets régionaux de formation appuieront les nouveaux services de détection et de répression de la Fédération de Russie et

permettront d'intégrer une formation sur CD-ROM dans les programmes des services européens et russe de détection et de répression. On prévoit que les activités du Fonds resteront stables, mobilisant 1,4 million de dollars.

6. En *Amérique latine et dans les Caraïbes*, on prévoit une augmentation de 3,4 millions de dollars (8 %) du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui passera de 45,8 millions en 2006-2007 à 49,2 millions en 2008-2009. Cette augmentation sera financée principalement par la participation des États aux coûts, par exemple pour la prévention et la prise en charge du VIH/sida au Brésil, le développement alternatif au Pérou et la prévention axée sur la collectivité au Mexique. Dans le domaine de la coopération internationale en matière de justice pénale, un projet de grande envergure (financé en grande partie par l'État) est également envisagé au Brésil dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues. Selon les prévisions, les activités du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale augmenteront de 2,6 millions de dollars (147 %), passant de 1,8 million en 2006-2007 à 4,4 millions en 2008-2009 avec le lancement de plusieurs projets de coopération internationale et de justice pénale destinés à lutter contre la traite des êtres humains au Brésil, au Mexique et en Amérique centrale, et de prévention de la corruption, en particulier au Brésil.

7. S'agissant des *activités mondiales*, on prévoit une augmentation de 2,2 millions de dollars (9 %) du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui passera de 24,4 millions en 2006-2007 à 26,6 millions en 2008-2009. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida devrait apporter des financements supplémentaires à l'appui de la prévention et de la prise en charge du VIH/sida. Un nouveau projet viendra approfondir et relayer l'action menée dans le domaine de l'analyse des menaces et des risques. On prévoit que les activités de projet qui visent à améliorer la collecte de données et l'établissement de rapports s'intensifieront en 2008-2009. On prévoit aussi, suite à l'adoption de la résolution 50/4 de la Commission des stupéfiants intitulée "Amélioration de la qualité et de la performance des laboratoires d'analyse des drogues", un accroissement des financements dans le domaine des moyens scientifiques et médico-légaux. Les activités du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale augmenteront de 4,7 millions de dollars (15 %), passant de 30,9 millions en 2006-2007 à 35,6 millions en 2008-2009. Ces augmentations concernent essentiellement la prévention de la corruption.

B. Allocation par thème

1. État de droit

8. On prévoit une augmentation de 6,1 millions de dollars (14 %) du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues au titre du sous-programme État de droit, qui passera de 43 millions en 2006-2007 à 49,1 millions en 2008-2009. Le programme de ratification et d'application des conventions et protocoles diminuera, selon les prévisions, de 0,8 million de dollars (25 %), passant de 3,2 millions en 2006-2007 à 2,4 millions en 2008-2009. On prévoit une augmentation de 7,2 millions de dollars (19 %) au titre de la coopération internationale en matière de justice pénale, qui mobilisera 45,8 millions de dollars en 2008-2009 contre 38,6 millions en 2006-2007. On prévoit, en effet, la création d'un programme de coopération en matière de contrôle des drogues avec les Émirats

arabes unis, l'élargissement du programme pilote de contrôle des conteneurs, la mise en œuvre d'un projet destiné à renforcer les capacités de la Police fédérale brésilienne dans la lutte contre le trafic de drogues, la mise en place d'un contrôle des précurseurs en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest, l'offre d'une formation à la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, la mise en place de moyens de lutte contre le trafic et la consommation d'opiacés afghans dans le cadre de l'initiative du Pacte de Paris, le renforcement des contrôles frontaliers intégrés en République islamique d'Iran ainsi que de la gestion des frontières et de la coopération transfrontalière dans l'ouest du Pakistan, la création d'un centre régional d'information et de coordination pour le contrôle des drogues en Asie centrale et l'amélioration de la coopération frontalière entre l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. On prévoit que le programme d'appui aux systèmes de justice pénale diminuera de 0,2 million de dollars (17 %), passant de 1,1 million en 2006-2007 à 0,9 million en 2008-2009 une fois achevé un projet de système de justice pénale en matière de lutte contre les stupéfiants mis en œuvre en Afghanistan.

9. On prévoit que le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale augmentera de 3,5 millions de dollars (10 %), passant de 34 millions en 2006-2007 à 37,5 millions en 2008-2009. Selon les prévisions, le programme de ratification et d'application des conventions et protocoles augmentera de 0,6 million de dollars (21 %), passant de 3,2 millions en 2006-2007 à 3,8 millions en 2008-2009. Cette augmentation tient à un concours apporté à l'application de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Une augmentation de 0,5 million de dollars (3 %) est prévue au titre de la coopération internationale en matière de justice pénale, qui mobilisera 16,9 millions de dollars en 2008-2009 contre 16,4 millions en 2006-2007. Cette augmentation tient à un important projet de lutte contre la criminalité organisée mis en œuvre au Cap-Vert. On prévoit que le programme d'appui à la justice pénale augmentera de 2,4 millions de dollars (47 %), passant de 5,2 millions en 2006-2007 à 7,6 millions en 2008-2009. On prévoit un développement du soutien à la réforme de la justice pénale en Jamahiriya arabe libyenne, du soutien à la mise en œuvre du plan d'action de l'Union africaine contre le crime, de la lutte menée contre la violence à l'égard des femmes et des enfants en Afrique du Sud, de l'amélioration des moyens législatifs et judiciaires de lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent en République islamique d'Iran, et de la promotion de l'entraide judiciaire. On prévoit que les activités du programme de prévention du terrorisme resteront stables, mobilisant 9,3 millions de dollars en 2008-2009 comme en 2006-2007.

2. Analyse des politiques et des tendances

10. Au titre de ce sous-programme, on prévoit une augmentation de 1,9 million de dollars (13 %) du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui passera de 15 millions en 2006-2007 à 16,9 millions en 2008-2009. Les dépenses d'analyse des menaces et des risques devraient rester stables, mobilisant 7,9 millions de dollars en 2008-2009 comme en 2006-2007. On prévoit une augmentation de 1,8 million de dollars (soit 25 %) dans le domaine des capacités scientifiques et médico-légales, qui mobilisera 8,9 millions en 2008-2009 contre 7,1 millions en 2006-2007. On prévoit, enfin, une augmentation de 0,9 million de dollars (73 %) du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui passera de 1,2 million en 2006-2007 à 2,1 millions en 2008-2009 pour ce qui est de l'analyse des menaces et des risques (suivi et analyse des tendances de la délinquance).

3. Prévention, traitement, réinsertion et développement alternatif

11. On prévoit, au titre de ce sous-programme, une augmentation de 7,2 millions de dollars (9 %) du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui passera de 85,2 millions en 2006-2007 à 92,4 millions en 2008-2009. On prévoit que la prévention axée sur la collectivité augmentera de 1,2 million de dollars (9 %), passant de 13,4 millions en 2006-2007 à 14,6 millions en 2008-2009. L'augmentation redevable au mécanisme de soutien ONU/Mexique pour la prévention du crime devrait compenser les diminutions qu'entraînera, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, l'achèvement de grands projets. La prévention et la prise en charge du VIH/sida augmenteront de 7,6 millions de dollars (17 %), passant de 45,1 millions en 2006-2007 à 52,7 millions en 2008-2009. Des augmentations sont prévues pour améliorer la prévention et la prise en charge des toxicomanes qui se droguent par injection et incarcérés en Estonie, en Fédération de Russie, en Lettonie, en Lituanie, au Myanmar et en Roumanie et pour renforcer la contribution des services de détection et de répression à l'action que mène la Chine face au VIH et à celle que mènent les pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale pour prévenir la propagation du virus entre les usagers de drogues. On prévoit que le programme de développement alternatif diminuera de 1,8 million de dollars (8 %), mobilisant 20,4 millions en 2008-2009 contre 22,2 millions en 2006-2007 du fait de l'achèvement de grands projets en Colombie et au Myanmar. Cette diminution sera en partie compensée par l'expansion de ces activités en Afghanistan. Quant au programme de traitement et de réadaptation des toxicomanes, il devrait rester stable, mobilisant 4,5 millions de dollars en 2008-2009 comme en 2006-2007.

12. On prévoit une augmentation de 9,3 millions de dollars (31 %) du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui passera de 29,5 millions en 2006-2007 à 38,8 millions en 2008-2009. Selon les prévisions, les activités de prévention axée sur la collectivité diminueront de 1,6 million de dollars (30 %), passant de 5,5 millions en 2006-2007 à 3,9 millions en 2008-2009 du fait de l'achèvement d'un grand projet dans le cadre de l'initiative mondiale contre le trafic d'êtres humains. La prévention de la corruption augmentera de 11,5 millions de dollars (78 %), passant de 14,8 millions en 2006-2007 à 26,3 millions en 2008-2009. On prévoit le développement d'un vaste programme de lutte contre la corruption au Nigéria, celui du Programme mondial contre la corruption, la mise en œuvre de mesures anticorruption au Brésil et la création d'une direction nationale de la lutte contre la corruption en Afghanistan. Le programme de réforme de l'administration pénitentiaire diminuera de 1,4 million de dollars (23 %), passant de 5,8 millions en 2006-2008 à 4,4 millions en 2008-2009 du fait de l'achèvement d'un projet de grande envergure en Afghanistan. On prévoit que le programme de justice pour mineurs augmentera de 0,4 million de dollars (15 %), passant de 2,8 millions en 2006-2007 à 3,2 millions en 2008-2009. Cette augmentation tient au renforcement des capacités de l'Afghanistan en matière de droit pénal et de justice pénale. Selon les prévisions, les activités d'assistance aux victimes resteront stables, mobilisant 0,7 million de dollars en 2008-2009 comme en 2006-2007.

13. On prévoit par ailleurs d'augmenter de 1,9 million de dollars (plus de 100 %) le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui passera de 1,8 million en 2006-2007 à 3,7 millions en 2008-2009, pour renforcer le Groupe de l'évaluation indépendante et améliorer sa gestion et son image. On prévoit également d'augmenter de 0,7 million de dollars (plus de 100 %) le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui

passera de 0,2 million en 2006-2007 à 0,9 million en 2008-2009 pour accroître le soutien apporté à l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et renforcer son image.

Annexe II

Présentation du budget et méthodologie

1. Dans sa résolution 2007/12, le Conseil économique et social priait le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) d'établir le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 ainsi que pour l'exercice 2010-2011, en se fondant notamment sur la stratégie de l'Office pour la période 2008-2011 et d'inclure la stratégie pour la période 2008-2011 dans le cadre stratégique des Nations Unies. À cet égard, l'article 4.5 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation dispose que le cadre stratégique est présenté par programme et sous-programme et qu'il existe, dans toute la mesure possible, un parallélisme structurel entre les programmes du plan et l'organisation du Secrétariat. L'article 104.4c), en outre, prévoit que la structure par sous-programmes correspond, dans la mesure du possible, à une unité administrative, généralement une division. Conformément à ces règlement et règles, le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 aligne la stratégie pour la période 2008-2011 sur la structure divisionnaire de l'ONUDC. Les réalisations attendues et les indicateurs de succès présentés dans le budget ont été harmonisés avec les trois sous-programmes du programme 13 du plan-programme biennal pour 2008-2009 (A/61/6 (Prog.13)) et avec les domaines de résultat définis dans la stratégie de l'ONUDC.

2. La structure du budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 a changé par rapport à celle des exercices précédents. Dans leurs résolutions respectives 50/13 et 16/4, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont également demandé que le budget consolidé pour 2008-2009 soit présenté compte pleinement tenu des recommandations figurant au paragraphe 4 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé pour l'exercice biennal 2006-2007 (E/CN.7/2005/13). Dans ce rapport, le Comité relevait qu'en l'absence d'objectifs clairement définis, de références et de résultats quantifiables, il était difficile de déterminer si les activités de l'ONUDC étaient menées de manière efficace, rentable et économique. Le Comité a donc prié l'Office d'améliorer la coordination avec la Division du budget du Secrétariat, de manière à assurer le respect des modalités de la budgétisation axée sur les résultats et l'harmonisation de la terminologie budgétaire.

3. Dans son rapport sur l'inspection de la gestion des programmes et des pratiques administratives à l'ONUDC (MECD-2006-003), le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que l'ONUDC harmonise ses documents de planification, ses méthodes budgétaires et ses éléments de présentation et de fond afin d'inclure toutes les composantes du cadre logique, indépendamment de leur source de financement, ainsi que ses composantes administratives, gestionnelles et géographiques, et qu'elle les consolide. Dans cette recommandation, le Bureau des services de contrôle interne affirmait également que l'ONUDC devrait utiliser une nomenclature et des définitions uniformes, conformes à la terminologie du Secrétariat de l'ONU.

4. Jusqu'à l'exercice biennal 2006-2007, celui-ci inclus, le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a été

présenté conformément au modèle de budget harmonisé des fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies. À compter de l'exercice biennal 2004-2005, ce modèle a été appliqué au "budget consolidé", budget visant toutes les ressources de l'ONUDC, à savoir les crédits et les dépenses prévues au budget ordinaire à la fois du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/CN.7/2003/20). L'harmonisation du budget de l'ONUDC avec ceux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme des Nations Unies pour le développement a entraîné d'importantes différences entre le budget consolidé de l'ONUDC et le projet de budget-programme de l'ONU. Du fait de l'application de structures et de terminologies différentes à des sources identiques, la formulation et la présentation du budget de l'ONUDC étaient particulièrement complexes et prêtaient à confusion. Dans leurs résolutions 50/13 et 16/4, en conséquence, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont invité le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à examiner les problèmes associés à la présentation du budget consolidé dans les programmes financés en partie par le budget ordinaire, en vue de faciliter la comparaison avec les chapitres correspondants du budget-programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Pour l'exercice biennal 2008-2009, le budget consolidé de l'ONUDC est harmonisé avec les chapitres pertinents (16 et 28 F) du projet de budget-programme de l'ONU correspondant au même exercice financier. Cette approche tient compte du fait que, conformément à l'article 105.5 des Règlements et règles qui régissent la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le projet de budget-programme de l'ONU doit présenter toutes les activités, qu'elles soient financées par le budget ordinaire ou par des ressources extrabudgétaires.

5. Pour élaborer le budget consolidé pour 2008-2009, l'ONUDC a utilisé la méthode appliquée pour déterminer les dépenses du budget ordinaire. Le budget révisé de l'exercice biennal en cours permet de mesurer les changements opérés. Les dépenses relatives aux postes sont déterminées à l'aide du barème standard des coûts salariaux utilisé pour élaborer le projet de budget-programme de l'ONU. Ce barème prévoit, par exemple, un taux de change de 0,84 euro pour le dollar des États-Unis et un taux d'inflation annuel de 1,8 % pour Vienne. Après examen des statistiques relatives aux vacances de postes, le budget consolidé pour 2008-2009 prévoit un taux de vacance de 3 % dans la catégorie des administrateurs et de 0 % dans les services généraux et les catégories apparentées. Les objets de dépense autres que les postes sont présentés en appliquant les taux de 2006-2007.

6. Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 énonce les ressources à des fins générales du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. À cet égard, il faut que les budgets financés par des contributions volontaires, telles celles allouées aux deux fonds de l'ONUDC, prennent davantage en compte les recettes prévues que ne le font certains chapitres du projet de budget-programme de l'ONU. Les augmentations imputées au budget ordinaire sont financées en augmentant les quotes-parts versées par les États Membres. Celles imputées au budget consolidé de l'ONUDC doivent être absorbées dans le cadre des ressources disponibles. Comme on ne peut pas réduire les dépenses relatives aux postes aussi facilement qu'on peut le faire avec les autres objets de dépense, on a fixé ces premières aux taux prévus pour 2008-2009. Les

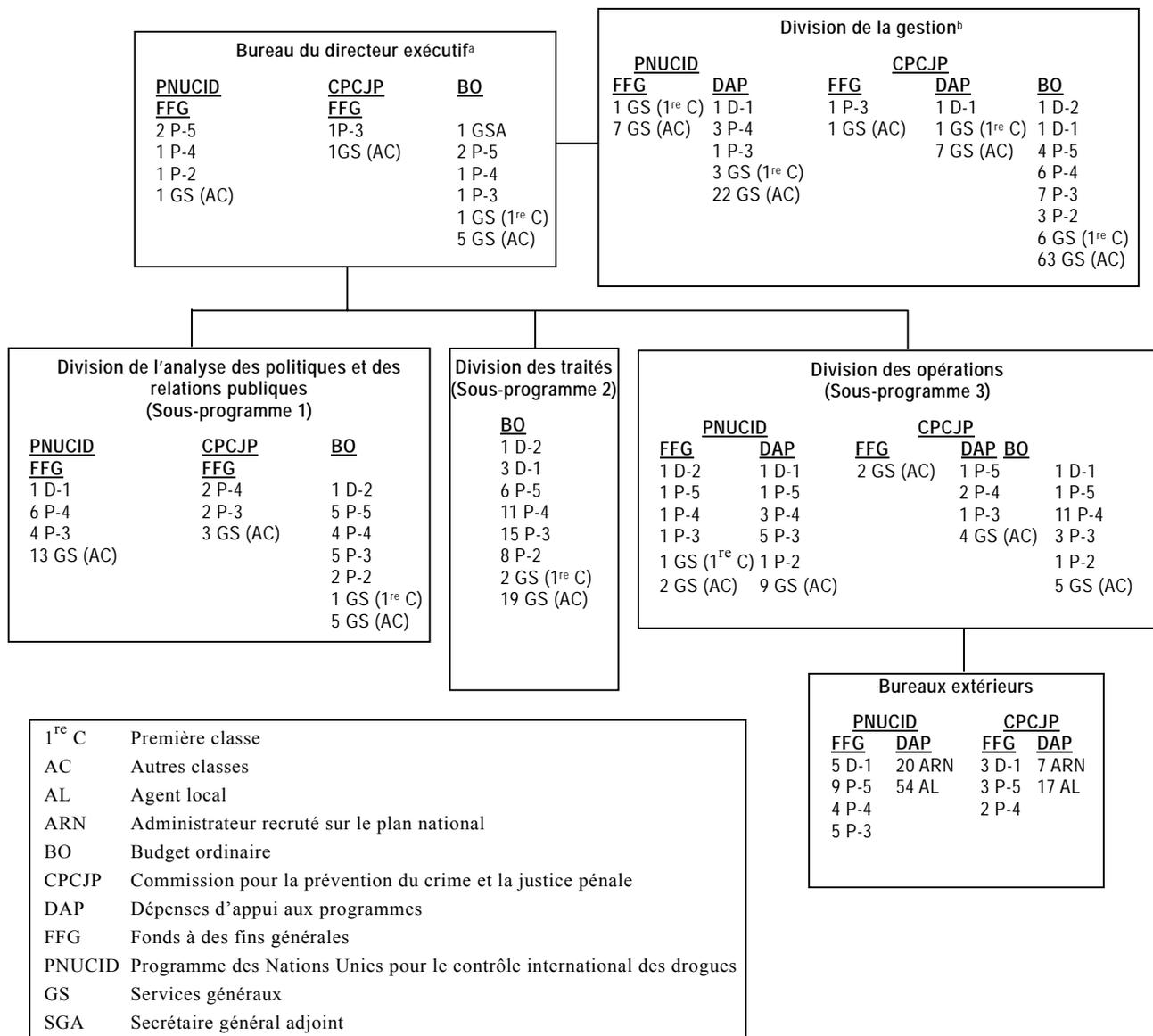
objets de dépense autres que les postes n'ont pas été actualisés et les prévisions de recettes ne laissent entrevoir, s'agissant des contributions volontaires à des fins générales, aucune augmentation de ces dépenses.

7. Tandis que les ressources à des fins générales présentées dans le présent budget sont inscrites et constatées aux deux fonds de l'ONUUDC, l'intégration et la rationalisation des programmes de lutte contre la drogue et le crime, de leur direction, de leur gestion, de leurs programmes et de l'appui à ces programmes ont nécessité d'harmoniser les catégories de ressources entre les deux fonds et de définir et d'appliquer, pour que tous deux assument une part équitable et proportionnée des dépenses communes, des critères lisibles de participation à ces dépenses. Une formule de répartition très simple a été mise au point et sera appliquée en 2008-2009. Cette formule applique au coût des services communs le pourcentage du montant total des dépenses à des fins spéciales de l'ONUUDC qui est imputable au Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et au Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale^a, respectivement, afin de déterminer la part que chacun de ces fonds doit assumer. Pendant l'exercice 2006-2007, le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a financé 75 % des activités à des fins spéciales menées par l'ONUUDC, les 25 % restants étant financés par le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Ce ratio a servi à déterminer les financements à des fins générales que les deux fonds assumeront en 2008-2009. Il sera examiné pendant l'exercice 2008-2009 et, au besoin, révisé.

^a Le montant de ce Fonds exclut les dépenses de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Annexe III

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



^a Inclut les postes inscrits au budget ordinaire aux chapitres 1 et 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

^b Inclut le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, la Section de la technologie de l'information et la Section des services généraux de la Division de l'administration, l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Tous les postes inscrits au budget ordinaire figurent au chapitre 28F, Administration, Vienne.

Annexe IV

Projet de résolution sur le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009 pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. Le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/17-E/CN.15/2007/18), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article X du Règlement financier du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 est publié sous la cote E/CN.7/2007/...

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009

La Commission des stupéfiants,

Agissant dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009^a et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Note* que le budget se fonde, notamment, sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/12;

2. *Note également* que le budget est harmonisé avec les chapitres pertinents (16 et 28F) du projet de budget-programme de l'ONU pour le même exercice financier^b;

3. *Note en outre* que le budget se concentre sur les fonds à des fins générales tout en incluant des fonds à des fins spéciales, les commissions d'appui aux programmes prélevées sur les contributions à des fins spéciales et des ressources ordinaires;

^a E/CN.7/2007/17-E/CN.15/2007/18.

^b A/62/6.

4. *Note enfin* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les dépenses d'appui aux programmes et qu'il harmonise l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds pour les deux fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

5. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2008-2009 et prie les États Membres de verser des contributions totalisant au moins 20 434 000 dollars;

6. *Entérine* les prévisions relatives aux dépenses d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales, indiquées ci-après.

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
Fonds à des fins générales				
Postes	33 708,7	18 070,1	226	67
Autres objets de dépense	7 782,4	2 363,9	-	-
Fonds à des fins spéciales	144 826,7	162 051,2	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	15 280,4	-	124
Autres objets de dépense	-	3 284,7	-	-
Agents d'exécution externes	2 877,0	798,0	-	-
Total	189 194,9	201 848,2	226	191

7. *Note* que les prévisions ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité des fonds.

Annexe V

Projet de résolution relatif au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009 pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/17-E/CN.15/2007/18), soumis conformément au paragraphe 1 de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2006. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'esquisse de budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 est publié sous la cote E/CN.7/2007/...
2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:

Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Agissant dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 en date du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009^a et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Note* que le budget se fonde, notamment, sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/12;
2. *Note également* que le budget est harmonisé avec les chapitres pertinents (16 et 28F) du projet de budget-programme de l'ONU pour le même exercice financier^b;
3. *Note en outre* que le budget se concentre sur les fonds à des fins générales tout en incluant des fonds à des fins spéciales, les commissions d'appui

^a E/CN.7/2007/17-E/CN.II/2007/18.

^b A/62/6.

aux programmes prélevées sur les contributions à des fins spéciales et des ressources ordinaires;

4. *Note enfin* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les dépenses d'appui aux programmes et qu'il harmonise l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds pour les deux fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

5. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2008-2009 et prie les États Membres de verser des contributions totalisant au moins 6 437 000 dollars;

6. *Entérine* les prévisions relatives aux dépenses d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales, indiquées ci-après.

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)		Postes	
	2006-2007	2008-2009	2006-2007	2008-2009
Fonds à des fins générales				
Postes	6 799,3	5 754,2	18	21
Autres objets de dépense	1 707,9	682,8	-	-
Fonds à des fins spéciales	64 954,6	79 245,0	-	-
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	-	5 271,3	-	41
Autres objets de dépense	-	1 432,1	-	-
Agents d'exécution externes	1 245,0	571,0	-	-
Total	74 706,8	92 956,5	18	62

7. *Note* que les prévisions ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité des fonds.